

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTES: Mme LOUISE BOUCHER, présidente
Mme CLAUDETTE JOURNAULT, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE CENTRALE DE COGÉNERATION
À BÉCANCOUR
PAR TRANSCANADA ENERGY LTD.**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 16 décembre 2003 à 19 h 30
Église multifonctionnelle
3025, rue Nicolas-Perrot,
Bécancour

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2003
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DE LA PRÉSIDENTE 1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU CENTRE-DU-QUÉBEC 2
M. Éric Perreault
MANUFACTURIERS ET EXPORTATEURS DU QUÉBEC 9
M. Jean-Michel Laurin
M. CLAUDE DUPUIS 24
ASSOCIATION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC 28
M. Bernard Lavallée
REPRISE DE LA SÉANCE
Mme NOËLLA RHEAULT 34
M. LOUIS CHAREST 36
DROIT DE RECTIFICATION
TRANSCANADA ENERGY LTD 46
M. ROBERT A. AUGER
Mme STÉPHANIE HAYES-WILSON
MOT DE LA FIN 49

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2003
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DE LA PRÉSIDENTE

5 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mesdames et messieurs bonsoir et bienvenue à cette deuxième séance de la deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet de centrale de cogénération à Bécancour par TransCanada Energy Ltd.

10

Je suis Louise Boucher et je préside cette Commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié par le ministre de l'Environnement et pour ce faire, je suis accompagnée de madame Claudette Journault qui agira à titre de commissaire.

15

Alors nous poursuivons la séance entreprise cet après-midi, nous avons entendu cet après-midi sept (7) participants; ce soir, il y en a autant d'inscrits, mais il y a des gens qui ne se sont pas encore manifestés auprès de la coordonnatrice du secrétariat de la Commission, alors j'aimerais donc que les personnes inscrites à l'horaire le fasse, si ce n'est déjà fait, pour que nous puissions respecter l'ordre d'inscription à l'horaire.

20

Je vous appellerai donc dans cet ordre d'inscription. Vous avez quinze (15) minutes pour présenter votre mémoire et nous disposons d'autant de temps pour vérifier et échanger avec vous et vérifier certaines de vos hypothèses ou développer davantage ces dernières.

25

À la suite de cette audience publique – peut-être avant, vous dire que les personnes-ressources, le promoteur mais également les citoyens ont la possibilité d'un droit de rectification. S'il advenait que des informations dans les mémoires présentés s'avéraient inexacts, vous avez la possibilité de les corriger, mais pour ce faire, il faut d'abord s'inscrire au registre du droit de rectification à l'arrière et à la fin de la séance, je vais vous inviter, je vais inviter les personnes inscrites à venir rectifier des faits. Je vous rappelle qu'il s'agit bien de rectifier des faits et non pas de venir donner une opinion ou d'argumenter sur l'opinion d'un participant de ce soir ou de cet après-midi si vous étiez là.

30

35

À la suite de cette audience publique qui se termine ce soir, la Commission va se retirer et va rédiger son rapport, donc elle fera part de ses constatations, de son analyse sur ce projet, et elle doit remettre son rapport au plus tard au ministre de l'Environnement le 17 mars 2004.

40

Je vous informe également que tout est retranscrit, nous avons une sténographe officielle qui prend note de tout ce qui se dit dans cette salle; toute cette transcription de même que tous les mémoires qui seront rendus publics à la suite de leur lecture seront déposés dans l'ensemble des centres de consultation qui sont ouverts dans le cadre de ce projet.

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

45

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU CENTRE-DU-QUÉBEC

PAR LA PRÉSIDENTE:

50

Alors sans plus tarder, j'inviterais, c'est pas le premier, mais le deuxième participant, le premier n'étant pas là, le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec, monsieur Éric Perreault.

PAR M. ÉRIC PERREAULT:

55

Bonsoir.

PAR LA PRÉSIDENTE:

60

Bonsoir monsieur Perreault.

PAR M. ÉRIC PERREAULT:

65

J'ai un rhume, mais bon, le micro a de l'air de fonctionner comme il faut! Alors je commence.

PAR LA PRÉSIDENTE:

On vous entend bien.

70

PAR M. ÉRIC PERREAULT:

LECTURE DU MÉMOIRE

75

Page 5, début

Page 5, dernier paragraphe avant dernière ligne

80

Le CRECQ considère qu'il s'agit bel et bien d'un projet de centrale thermique même si on l'appelle centrale de cogénération.

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 7

85

Page 8

90 Au niveau de la justification du projet, en ce qui concerne la justification du projet, le CRECQ y voit un lien évident avec le projet de l'Aluminerie Alouette de Sept-Îles. Je cite à ce sujet monsieur Réal Carbonneau du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et de Parcs, ça disait comme suit!

LECTURE DU MÉMOIRE

95 **Page 8, fin**

Page 16, "Les options durables"

100 Là, je signale qu'il y a une erreur, je disais en 1992, puis plus loin, je disais en 1994 dans la phrase, on devrait enlever en 1992!

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 16

105 **Page 19, fin**

Merci.

110 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Je vous remercie monsieur Perreault. Je vais demander à madame Journault de commencer la période de questions.

115 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Bonsoir.

PAR M. ÉRIC PERREAULT:

120 Bonsoir.

PAR LA COMMISSAIRE:

125 Je sais pas si vous avez l'information, mais sinon, on fera les recherches qui s'imposent.

Vous nous dites en page 17 de votre mémoire que le Connecticut et le Massachusetts consacrent trois pour cent (3 %) de leur revenu des ventes de l'électricité à l'efficacité énergétique alors que le Québec, c'est cent (100) fois moins. Est-ce que vous en savez plus sur l'approche qui est utilisée là?

130 Est-ce que ça fait longtemps qu'ils ont une politique forte en matière d'efficacité énergétique et est-ce que vous savez les résultats?

PAR M. ÉRIC PERREAULT:

135 Je connais pas les résultats, c'est une information que j'ai prise dans le mémoire du Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement qui a été déposé dans le cadre du projet de centrale du Suroît. Puis c'est des données du Centre Helios. Donc là, je pourrais pas...

140 **PAR LA COMMISSAIRE:**

D'accord, on va faire les recherches, c'est bien.

145 Qu'est-ce que ça prendrait pour que le Québec se dirige vers une politique énergétique où on met plus d'emphase sur l'efficacité énergétique, d'après vous?

PAR M. ÉRIC PERREAULT:

150 Bien, comme on dit dans le mémoire, je pense qu'il va falloir changer un peu les règles du jeu, dans le sens qu'il va falloir, en tout cas je trouve ça un peu délicat d'entrer là-dedans, mais la société d'État qui appartient au gouvernement, donc à la population du Québec, il va falloir, comment je dirais ça, plutôt que d'opérer comme une compagnie privée qui n'est motivée que par une recherche de profit, de toute façon je veux dire, le gouvernement met quand même une certaine pression sur sa société d'État pour engranger des dividendes, il faudrait que cette
155 approche-là soit changée, dans le sens qu'on tienne compte des coûts environnementaux des projets.

En ce moment, je veux dire, si on laisse tout au marché en matière de production d'énergie, sans trop, comment je dirais ça, sans trop légiférer ou intervenir, je parle à la place du
160 gouvernement, en tout cas je crois que si on laisse ça au marché, le marché tient pas compte des coûts environnementaux. Il va en tenir compte si jamais la population se mettrait à choisir une forme d'énergie plutôt qu'une autre.

165 Je veux dire, là, on n'a pas le choix, on est tout branché à une société d'État, Hydro-Québec Distribution, justement, puis je veux dire, le marché, on peut pas comme citoyens décider de choisir, à moins de s'installer un panneau solaire sur sa maison pour chauffer ses électros puis tout ça, mais je pense que là, il y a un travail de sensibilisation énorme à faire, puis ça prend de l'argent.

170 Mais je veux dire, c'est prouvé que l'investissement dans les économies d'énergie puis dans les énergies vertes est plus rentable à long terme. Donc je veux dire, ça prend une volonté,

mais si on laisse tout simplement au marché puis qu'on laisse la société d'État opérer comme une compagnie privée, bien, voilà, je pense que ça va être difficile.

175 Dans les pays, je connais pas la situation dans les autres pays comme les pays européens puis aux États-Unis, mais je me dis, il doit y avoir des forces qui jouent, qui entrent en ligne de compte pour favoriser un peu plus, bon par exemple en Californie, je veux dire, ils ont un problème d'approvisionnement d'électricité, bien, c'est peut-être ça qui a fait en sorte que
180 justement, ils ont développé un peu plus l'éolien puis le solaire, je veux dire, c'est des leaders au niveau du solaire.

Ici, là, je veux dire, bon, il paraîtrait qu'on a un manque d'électricité quand même assez à court terme, mais on dirait que c'est pas ça qui va faire en sorte qu'on va s'orienter vers des énergies plus vertes, parce qu'on semble s'orienter vers des projets thermiques sous prétexte
185 aussi que, je veux dire, on n'a pas déjà beaucoup de projets thermiques, mais ça, c'est pas une raison.

C'est pas une raison pour le Québec de se lancer dans des projets polluants parce qu'on pollue pas beaucoup déjà à partir de l'énergie. Je veux dire, c'est comme le système d'échange des crédits de CO₂. Ça tient pas la route, ça, au niveau mondial.
190

Vous avez rien qu'à regarder la caricature qui est dans le mémoire, le mémoire, je veux dire, ça illustre bien qu'un système d'échange de crédits de CO₂, ça ne fait que transporter le problème ailleurs. Le six pour cent (6 %) du Protocole de Kyoto, c'est même pas assez. Je veux
195 dire, on est dans un processus qui est irréversible, puis on est encore rendu en face d'un projet de centrale thermique. Je pense qu'il va falloir qu'au niveau gouvernemental, qu'il y ait plus de leadership.

En tout cas, je sais pas, je patine bien gros autour.
200

PAR LA COMMISSAIRE:

Oui, mais c'est votre vision globale qu'on veut entendre. Plusieurs cet après-midi, quasi la majorité, quasi la totalité des gens ont dit que, bon, il faudrait revoir nos façons de faire et
205 favoriser davantage l'efficacité énergétique ou en tout cas l'usage, un usage plus efficace des bonnes énergies aux bons endroits aussi, là.

Le projet qu'on a à étudier vise à répondre à une demande qui apparaît, en tout cas qui nous est présentée comme étant urgente. Plusieurs aussi ont questionné le fait qu'on soit obligé
210 de répondre à des demandes urgentes, il faudrait peut-être planifier de façon à ce qu'on soit pas pris au dépourvu aussi.

Mais comment vous voyez ça, la demande, la gestion de la demande dans une approche où on peut davantage prévoir les sauts importants en termes de besoins énergétiques?

215 **PAR M. ÉRIC PERREault:**

Bien, dans le cas qui nous concerne, nous autres, on a fait un lien évident entre le projet d'Aluminerie Alouette à Sept-Îles, le projet qu'on étudie à l'heure actuelle.

220 Puis, je veux dire, cette façon de procéder là, de promettre des blocs d'énergie pour des projets industriels, ça devrait être fait d'une façon peut-être plus prudente. Parce que, je veux dire, on peut pas faire des chèques sans fonds comme ça puis après ça, se réveiller sans avoir l'énergie pour remplir les obligations du gouvernement puis après ça, être obligé de faire des projets de centrales thermiques.

225 Alors on n'a qu'à regarder le potentiel au niveau des économies d'énergie, puis je veux dire, même au niveau de l'éolien, dans l'est du Québec, je veux dire, eux autres, en tout cas en ce qui concerne l'Université du Québec à Rimouski, ils proposent de doubler la quote-part qui est attribuée à l'éolien actuellement, de la porter à deux mille mégawatts (2000 MW), mais je veux
230 dire, il y a un potentiel beaucoup plus important que ça, puis en tout cas, en Allemagne, pour avoir parlé à des gens qui ont été en voyage, eux autres, en ce moment, ils produisent trente-cinq mille mégawatts (35 000 MW) à partir de l'énergie éolienne, puis ça défigure pas tant que ça le paysage, parce que c'est pas des vastes champs regroupés de milliers d'éoliennes. C'est une approche plus décentralisée.

235 Puis au niveau des économies d'énergie, il faut penser, des économies d'énergie mais aussi de l'énergie solaire, il faut penser vraiment à décentraliser. Il faut vraiment rapprocher ça des communautés, du citoyen, il faut vraiment que ça parte de projets, je dirais pas communautaires, mais proches de la communauté.

240 Je donnais l'exemple d'un groupe de citoyens du canton de Melbourne qui ont présenté une projet pour, comment je dirais ça, tendre vers l'autosuffisance énergétique. Je pense pas qu'ils aient la prétention d'y arriver, par contre ils visent justement à travailler sur les économies d'énergie, énergie solaire puis l'énergie éolienne. Mais le projet comporte pas un immense
245 champ d'éoliennes pour, après ça, en vendre à l'extérieur; c'est vraiment qu'ils visent une plus grande suffisance au point de vue énergétique.

Je pense que l'énergie solaire, on n'a pas le choix, on fera pas des centrales de trente-cinq mille mégawatts (35 000 MW) d'énergie solaire, on couvrirait de panneaux solaires tout le
250 Québec quasiment. Mais avec une approche décentralisée, comme par exemple le projet "Mille toits" en Allemagne, je veux dire, un panneau solaire sur un toit de maison, c'est pas ça qui va défigurer plus le paysage, puis c'est pas ça qui prend le plus de place, le toit est déjà là!

Il y a un gros travail à faire, c'est sûr, au niveau des municipalités aussi pour que les gens
255 puissent avoir une espèce de droit au solaire. C'est-à-dire que les plans d'urbanisme tiennent compte de l'orientation des rues par rapport au soleil, ça, c'est un travail à long terme, bon.

260 Mais à court terme, pour répondre à un besoin plus pressant, je pense qu'au niveau de l'économie d'énergie, il y aurait peut-être un coût de barre à donner, puis jumelé à ça un investissement, une orientation plus axée vers l'éolien.

265 Moi, je crois, en tout cas d'après ce que j'ai pu lire dans les différentes références, c'est qu'il y a des gens qui attendent de pouvoir lancer des projets éoliens, sauf que, je veux dire, la quote-part attribuée par Hydro-Québec est de mille mégawatts (1000 MW), puis les projets vont se faire dans les années qui viennent.

PAR LA COMMISSAIRE:

Merci.

270 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

275 Vous venez tout juste de dire qu'il faudrait mettre plus d'argent, consacrer plus d'argent à l'efficacité énergétique. On a l'Agence de l'efficacité énergétique qui existe au Québec, qu'est-ce que vous conseillerez au gouvernement de faire pour accroître justement les budgets de cette agence-là?

Est-ce que c'est simplement une contribution de l'État via nos impôts ou vous voyez d'autres modes de financement?

280 **PAR M. ÉRIC PERREAULT:**

Bien, peut-être qu'on devrait penser aux profits générés par la vente d'électricité, aux dividendes mettons qui sont versés au gouvernement par la vente d'électricité.

285 Je veux dire, si le gouvernement demande à Hydro-Québec de lui verser six cents millions (600 M\$) en dividendes, pourquoi pas une bonne partie de ce montant-là pourrait pas être investie dans les économies d'énergie? Puis c'est un montant vraiment considérable en économie d'énergie.

290 Ce montant-là pourrait nourrir des projets plus local, en tout cas régional à tout le moins.

295 Puis considérant les coûts de santé qui sont associés aux changements climatiques, c'est un investissement qui compte. Dans le sens que l'investissement gouvernemental de mettons trois-quatre cents millions (300 M\$-400 M\$) qui serait mis dans les économies d'énergie, bien, il rapporterait au bout du compte. À long terme, il rapporterait beaucoup en coûts de santé.

C'est sûr que le Québec à lui tout seul, il empêchera pas les changements climatiques, mais est-ce qu'on doit attendre que les autres le fassent à notre place?

300 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Quand vous dites trois cents millions (300 M\$), est-ce que vous pensez à un budget annuel ou vous pensez à un budget pour une période...

305 **PAR M. ÉRIC PERREAULT:**

Bien, annuellement, oui.

310 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

OK. Par ailleurs, sur un autre ordre d'idée, vous faites une recommandation à l'effet que le BAPE et le ministère de l'Environnement tiennent compte du projet de gazoduc qui est requis pour alimenter – d'abord peut-être une précision!

315 Vous savez que les commissions du BAPE sont indépendantes les unes des autres, donc pour tenir compte des impacts de ce dossier dans l'analyse de ce projet, il faudrait que les deux (2) mêmes commissaires soient assignées à la Commission puis ça, on le sait pas, on connaît pas l'avenir là-dessus.

320 Donc c'est déjà un problème, ce serait difficile pour le BAPE d'aller de l'avant avec cette recommandation, à moins que l'on ait le mandat. Et là, c'est pas nous qui décidons.

325 Par ailleurs, j'aimerais ça savoir, est-ce que vous avez des appréhensions au regard du projet de gazoduc? Parce que vous êtes de la région, actuellement il est en période d'information et consultation du projet, est-ce que déjà le CRE a certaines appréhensions à l'égard de ce projet?

PAR M. ÉRIC PERREAULT:

330 Bien moi, j'ai pas regardé attentivement le dossier de l'étude d'impact encore, j'ai pas eu le temps. Ça va se faire dès la semaine prochaine.

335 Bien, c'est évident qu'au niveau, à la hauteur de Bécancour, je crois qu'il y a des milieux humides, puis il va falloir vraiment voir les milieux naturels qui vont être perturbés par le passage du gazoduc.

340 Puis je crois que l'emprise même terrestre du gazoduc va demander comme un certain déboisement et tout ça, donc il faudrait voir la qualité des forêts qui vont être affectées par ce projet-là. Parce qu'à l'embouchure des cours d'eau, comme la rivière Bécancour et la rivière Nicolet et tout ça, ces gros cours d'eau là, souvent on va retrouver des forêts qui sont plus spéciales, des forêts particulières, soit des forêts rares, des forêts refuges d'espèces menacées et vulnérables.

Donc c'est peut-être là que nous autres, on va être plus vigilant à ce niveau-là dans le projet. Mais pour l'instant, je peux pas en dire plus, le dossier n'a pas été examiné.

345

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors on vous remercie beaucoup monsieur Perreault pour votre participation à cette audience publique.

350

MANUFACTURIERS ET EXPORTATEURS DU QUÉBEC

355

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors maintenant, j'inviterais les Manufacturiers et Exportateurs du Québec et son porte-parole, monsieur Jean-Michel Laurin.

360

Bonsoir monsieur Laurin.

PAR M. JEAN-MICHEL LAURIN:

Bonsoir. Désolé du retard. Vous allez m'indiquer pour le temps?

365

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui. En fait, vous avez une quinzaine de minutes et après quoi, on dispose à peu près du même temps pour poser quelques questions, d'accord!

370

PAR M. JEAN-MICHEL LAURIN:

Parfait. Mon nom, c'est Jean-Michel Laurin, je suis analyste en politique économique et en environnement auprès des Manufacturiers et Exportateurs du Québec.

375

Avant de commencer, je pensais faire un petit tour d'horizon de ce que c'est, les Manufacturiers et Exportateurs. On est le principal réseau d'affaires voué à la promotion des intérêts du secteur manufacturier et exportateur du Québec. On est également le principal client du distributeur d'énergie au Québec qui est Hydro-Québec Distribution. On représentait quarante-trois pour cent (43 %) des ventes d'Hydro-Québec l'an dernier.

380

On emploie environ six cent cinquante mille (650 000), ça oscille de mois en mois, mais ça tourne depuis quelques années autour de six cent cinquante mille (650 000) Québécois, donc environ vingt pour cent (20 %) de la main-d'œuvre totale du Québec.

385

390 Puis notre croissance économique bénéficie à tous, on est un peu, les économistes disent en général, le secteur manufacturier, c'est un peu la locomotive qui traîne l'économie dans bien des cas. Puis notre croissance économique au Québec explique aussi qu'on est en grande partie responsable de l'augmentation de la demande d'électricité au Québec où soixante-trois pour cent (63 %) de l'augmentation de la demande entre 2001 et 2011 est due au secteur industriel, petit, moyen et grand.

395 Donc pour assurer leur succès, leur pérennité puis leur rayonnement, les entreprises au Québec, notamment les entreprises manufacturières et exportatrices, elles ont besoin d'un environnement d'affaires qui est attrayant, puis ça passe, il faut pas se le cacher, par la disponibilité d'un approvisionnement énergétique qui soit fiable, qui soit suffisant, qui soit à prix stable et qui soit le plus compétitif possible.

400 Si on a besoin d'un environnement d'affaires attrayant, il y a plusieurs raisons, mais la principale dans notre secteur, c'est qu'on est fortement soumis au jeu de la concurrence internationale. Quatre-vingt-sept pour cent (87 %) de ce que le Québec exporte, ce qui sort de nos frontières, ce sont des produits, des biens fabriqués, donc ce sont des produits qui sont faits par notre secteur, c'est-à-dire le secteur manufacturier. Donc quand on parle de contrôle de coûts, le coût de l'approvisionnement énergétique, dans le cas qui nous concerne, c'est quelque chose qui nous touche énormément, puis je vais avoir l'occasion d'y revenir un petit peu plus tard.

410 Donc les priorités pour nous en matière d'énergie, peut-être pour vous donner un peu de contexte, on a consommé presque quatre-vingt-trois gigawattheures (83 GWh) d'énergie l'an dernier pour un total de deux point trois milliards de dollars (2,3 G\$). Ça représente environ cinq pour cent (5 %) de tout ce qu'on produit donc, pour vous donner un ordre de grandeur.

415 Dans certaines de nos industries dont certaines sont dans la région, ça doit représenter jusqu'au tiers du coût des intrants dans le processus de fabrication, donc pour certaines industries au Québec notamment, c'est un intrant important et c'est un enjeu prioritaire. Donc les priorités de notre association dans le secteur énergétique, comme j'ai dit, c'est la disponibilité d'un approvisionnement qui soit fiable et suffisant à un prix compétitif et le plus stable possible.

420 L'accès à l'approvisionnement énergétique a longtemps été un des facteurs qui a rendu le Québec attrayant pour les investisseurs, les entreprises étrangères et canadiennes qui voulaient venir s'établir au Québec. Il y en a beaucoup qui le faisaient justement pour l'accès à l'énergie, donc ça a créé beaucoup d'emplois au Québec, puis si on veut que nos entreprises continuent à produire ici, qu'elles investissent davantage, parce qu'elles ont le choix d'investir au Québec ou d'investir ailleurs, puis si on veut continuer à attirer des entreprises étrangères au Québec, on doit s'assurer que cet avantage concurrentiel qu'on a soit préservé.

425 Nous, on s'attend à ce que la demande, puis Hydro-Québec aussi, la demande augmente considérablement au cours des prochaines années, autant pour nos produits que pour l'énergie,

430 puis c'est bon signe, puis ça, ça signifie que l'on produit davantage. Donc, comme je dis, c'est bon signe. Puis soixante-six pour cent (66 %) de l'augmentation de la demande d'électricité au Québec entre aujourd'hui et 2011, selon les données qui nous étaient fournies publiquement, ça va venir de notre secteur.

435 Donc Hydro-Québec, de son côté, a la responsabilité d'assurer une offre suffisante en accroissance et capacité de production pour suffire à la demande puis assurer la stabilité de l'approvisionnement énergétique, puis c'est pourquoi elle a fait l'appel d'offre pour le projet qui est à l'étude aujourd'hui, puis c'est pour ça qu'on est ici.

440 Je vais parler un peu maintenant de la croissance de la demande d'électricité au Québec puis à l'extérieur du Québec puis des prévisions pour les prochaines années! Sur le marché québécois, on prévoit, Hydro-Québec prévoit une augmentation annuelle d'environ un point huit pour cent (1,8 %) de 2001 à 2011. Ça veut donc dire que dans dix (10) ans, la demande d'électricité va être de dix-neuf pour cent (19 %) supérieure à ce qu'elle était en 2001. Puis cette croissance est en partie, pas seulement mais en partie due au secteur industriel, parce que, 445 comme j'ai dit, on est un secteur qui est en forte croissance économique.

On est également un secteur à forte valeur ajoutée, donc notre croissance profite à l'ensemble de l'économie puis à la prospérité économique du Québec.

450 À l'extérieur des frontières du Québec, la demande, selon les prévisions, va augmenter de un point deux (1,2 %) à un point cinq pour cent (1,5 %) par année d'ici 2012; donc dans quinze (15) ans, on peut dire que la demande à l'extérieur du Québec va être de vingt (20 %) à vingt-cinq pour cent (25 %) supérieure à ce qu'elle est actuellement.

455 Les ventes à l'extérieur du Québec sont payantes pour Hydro-Québec lorsqu'elle est en mesure d'en faire, parce que, bon, je pense que le chiffre, c'est trois point cinq milliards (3,5 G\$) que ça a rapportés à Hydro-Québec l'an dernier, puis l'avantage de faire des ventes à l'extérieur du Québec pour eux, c'est que leur période de pointe en Ontario puis aux États-Unis est différente de la nôtre. C'est-à-dire qu'ici, tout le monde le sait, l'hiver, c'est le moment où on 460 consomme le plus d'énergie à cause du climat, tandis qu'en Ontario et surtout aux États-Unis, c'est l'été la période de pointe en raison des vagues de chaleur, climatisation et d'autres raisons.

Donc nos cycles de forte demande se complètent, donc ça peut être avantageux d'exporter nos surplus durant l'été puisque, bon, ça rapporte à Hydro-Québec puis ils sont en 465 mesure de nous offrir de l'énergie à bon prix.

Ce qui nourrit notre inquiétude présentement, c'est que la demande d'électricité dont je vous parlais augmente à un rythme beaucoup plus rapide que l'offre. Sans construction de nouvelles capacités de production, nous, on se dit, ça va être inévitable, il va y avoir une hausse 470 des prix substantielle sur le marché québécois, parce que, bon, comme je vous dis, la demande

augmente année après année. Par contre, les nouvelles capacités de production, ça suit pas le rythme.

475 Donc une telle situation, ce serait extrêmement dommageable pour les entreprises du Québec qui dépendent en grande partie de prix d'électricité qui sont stables puis compétitifs. Puis c'est davantage vrai au Québec qu'ailleurs, parce qu'on a plusieurs industries qui sont établies ici justement, pas seulement pour ça, il y a beaucoup d'autres raisons qui attirent les entreprises au Québec, mais c'est un des facteurs, puis on peut pas se permettre, compte tenu de notre position économique, de perdre ce facteur-là.

480 Puis comme je vous dis, ce qui nous pousse à être inquiets, c'est que la marge de manœuvre dont Hydro-Québec dispose va chuter dramatiquement dans un avenir assez rapproché. Cette marge de manœuvre là était de huit térawattheures (8TWh) en 2001, ça représente environ cinq pour cent (5 %), un petit peu plus que cinq pour cent (5 %) du total des ventes d'Hydro-Québec. En 2006, malgré la mise en route de Toulnostouc puis de Sainte-Marguerite 3, la marge va être à sept térawattheures (7 TWh) ou quatre pour cent (4 %) des ventes.

490 Puis si on regarde encore plus loin dans le temps, en 2008, disons qu'on tient pas compte du projet qui est à l'étude ici aujourd'hui, la marge de manœuvre serait en bas de trois pour cent (3 %) des ventes d'Hydro-Québec. Donc c'est clair qu'une si faible marge, c'est inquiétant, puis c'est beaucoup trop faible. En fait, les marges de manœuvre d'Hydro-Québec n'ont jamais été aussi faibles dans son histoire, donc c'est une première pour elle d'être aux prises avec un aussi faible stock d'énergie.

495 Donc la mise en œuvre de la centrale de cogénération de Bécancour, ça produirait environ quatre point cinq térawattheures (4,5 TWh), puis nous, ce qu'on dit, bien oui, ça va réduire la partie, les risques associés à cette marge de manœuvre qui est trop faible à partir de 2006 lors de la mise en service prévue de la centrale.

500 Mais même avec la construction de Bécancour, nos inquiétudes vont quand même subsister. Si on construit Bécancour, en 2006 la marge de manœuvre devrait être environ vers six point six pour cent (6,6 %), mais ça devrait revenir autour de cinq pour cent (5 %) en 2008. Donc ça nous donnera un répit disons de deux (2) à trois (3) ans, mais c'est quand même très important, parce que, comme on va le voir un peu plus loin, il y a vraiment un écart au niveau de la production d'électricité qui doit être comblé assez rapidement.

505 Donc un petit peu pour vous dire que la marge de manœuvre, on parle peut-être pas de ça souvent, mais la raison d'être de cette marge de manœuvre là, dans le fond, Hydro-Québec peut pas fonctionner avec zéro de marge de manœuvre. Ça leur prend absolument une marge de manœuvre pour faire face aux aléas de marchés, aux aléas climatiques, aux aléas techniques qui peuvent survenir dans la demande ou l'offre d'électricité. Puis ça nous assure, en ayant une

marge de manœuvre qui soit suffisante, qu'Hydro-Québec n'aura pas à s'approvisionner à l'extérieur du Québec.

515

Parce que le problème, lorsque Hydro-Québec s'approvisionne à l'extérieur de ses frontières, c'est qu'elle doit souvent le faire à un prix qui est considérablement plus élevé, donc c'est pas nécessairement un problème de disponibilité, l'énergie existe, si Hydro-Québec pourrait en acheter ailleurs, puis elle le fait à l'occasion, mais le problème, c'est que ça coûte très cher sur le marché d'acheter de l'électricité.

520

Donc pourquoi est-ce que la marge de manœuvre est aussi faible, bien, dans le mémoire il y a un tableau qui l'indique assez bien. C'est qu'il y a une dizaine d'années, il y a des décisions qui étaient nécessaires puis qui se sont pas prises. Puis le projet qui est sur la table aujourd'hui, c'est un peu une partie du prix à payer pour les projets comme Grande-Baleine qui se sont pas construits dans les années quatre-vingt-dix.

525

La Paix des Braves qui a été signée il y a un (1) ou deux (2) ans, ça nous donne de l'espoir pour des grands projets hydroélectriques au Québec comme on en a déjà connu, mais ces projets-là, ça va prendre une décennie, même douze (12) ans avant qu'on puisse en bénéficier.

530

Donc le problème de marge de manœuvre qui est à 2006, pour y répondre, ça nous prend absolument une solution à court et moyen termes, puis la centrale qui est proposée ici, c'est l'une de ces solutions à court et moyen termes.

535

Peut-être vous donner un petit exemple qui force à réfléchir puis qu'on trouve assez illustratif! Entre août 2001 puis août 2002, en Ontario, le prix de l'électricité a bondi de trente-trois pour cent (33 %). Juste dans un mois à l'été 2002, la hausse était de dix-huit pour cent (18 %). Dans ce cas-ci, c'est une vague de chaleur, un aléa climatique qui pouvait pas être prévu qui a été jumelé avec le fait que le producteur d'énergie ou le distributeur d'énergie avait une marge de manœuvre trop faible, ça a forcé les Ontariens à acheter de d'autres producteurs comme Hydro-Québec à un prix beaucoup plus fort, puis ça s'est répercuté sur la facture des usagers. C'est un risque, dans une situation de marché comme ça, ils ont pas eu le choix de combler leur demande, ils pouvaient pas produire ce qui était nécessaire, donc ils ont dû s'approvisionner à l'extérieur.

540

545

Donc on voit ici, il y a un risque, s'il y a une marge de manœuvre trop faible, un aléa climatique ou autre arrive, puis les coûts d'approvisionnement augmentent substantiellement. Nous, c'est pas un risque qu'on veut courir en raison des conséquences que ça pourrait avoir pour les coûts des entreprises, puis ça aurait inévitablement des effets sur la possibilité pour nos entreprises d'être compétitives vis-à-vis de leurs concurrents qui sont pour la majorité des cas pas situés au Québec.

550

555 Ça nous amène donc à demander, bien, pourquoi, si le marché est en forte croissance, Hydro-Québec laisserait ce marché-là à quelqu'un d'autre. Parce que dans le fond, la demande va augmenter, il y en a un qui va répondre à cette demande-là, qu'il soit situé au Québec, aux États-Unis, au Nouveau-Brunswick, en Ontario, peu importe, il y a quelqu'un qui va répondre à cette demande-là et nous, ce qu'on dit, bien, on est aussi bien que ce soit Hydro-Québec qui
560 puisse répondre à cette demande-là, parce qu'il faut pas oublier, il y a un actionnaire d'Hydro-Québec, puis cet actionnaire-là, c'est le gouvernement du Québec, puis lorsqu'il lui remet de l'argent, bien, c'est tout le monde qui en profite dans un certain sens.

L'année passée, c'était presque un milliard, sept cent soixante-trois millions de dollars
565 (1 763 000 \$) que le producteur d'énergie a remis au gouvernement du Québec, donc c'est une entrée de fonds très très importante pour le trésor public. Puis s'il y avait pas cette entrée de fonds là, le gouvernement aurait nécessairement à faire des choix, que ce soit au niveau de la qualité de la gestion des finances publiques, la qualité des services que l'État peut nous offrir ou ça affecterait le climat d'affaires au Québec par une hausse des taxes ou une hausse des impôts.

570 Dans l'éventualité, disons, Hydro-Québec a une marge de manœuvre énorme, ça pourrait toujours arriver, puis il l'utilise pas, mais Hydro-Québec est en mesure de vendre cette électricité-là à l'extérieur du Québec à un prix qui est plus élevé, puis ça va bénéficier en bout de ligne à tous les Québécois, donc nous, ce qu'on dit, bien, pourquoi refuser à Hydro-Québec d'agir de
575 manière responsable en s'assurant qu'il y ait une marge de manœuvre assez élevée pour faire face aux aléas climatiques et autres qui peuvent se produire. Donc on dit un peu, même poser la question, c'est presque y répondre.

Il me reste combien de temps environ?

580

PAR LA PRÉSIDENTE:

Deux (2) minutes.

585 **PAR M. JEAN-MICHEL LAURIN:**

J'aurais peut-être parlé un petit peu avant de terminer des préoccupations ou les considérations environnementales qui sont liées au projet. Nous, bon, le projet, grosso modo, répond à nos attentes, parce que ça va permettre à répondre pour la croissance des besoins
590 énergétiques au Québec pour environ deux-trois (2-3) ans, puis c'est très important, parce que c'est une période de temps où s'il n'y a pas de nouvelle production qui va se faire entre 2006 et 2008, on se retrouve dans une situation qui risque d'être inquiétante, donc le projet va contribuer à réduire les risques associés à une marge de manœuvre trop faible.

595 Puis au niveau des considérations environnementales, nous, on considère que le projet, ça reste la meilleure option qui va nous permettre à la fois de répondre à nos besoins

d'approvisionnement en énergie à moyen terme au Québec tout en minimisant les impacts que ça va avoir sur l'environnement.

600 Le thermique, compte tenu des besoins qu'on a présentement puis du passé et tout ça, ça s'avère l'option la plus réaliste, puis parmi toutes les sources d'énergie thermique, bien, le combustible puis la technologie qui vont être utilisés, qui sont proposés dans le projet, sont les plus efficaces. On regarde les taux d'efficacité, c'est soixante-deux pour cent (62 %) pour ce qui est proposé ici par rapport à trente-sept pour cent (37 %) pour le mazout, puis trente-trois pour cent (33 %) pour le charbon.

605 En plus, il y a eu un souci qui a été fait de permettre à deux (2) manufacturiers de la région d'améliorer eux-mêmes leur bilan énergétique. Ils vont pouvoir réduire leur émission de CO₂ de sept cents tonnes (700 t) par année, puis de CO₂ également. C'est certain que un point cinquante-quatre kilotonnes (1,54 kt) de CO₂, équivalent CO₂ généré par année, un point sept pour cent (1,7 %) du total québécois, ça suscite des inquiétudes pour nous, parce que dans la mouvance de Kyoto et tout ça, nous, on a des craintes d'avoir à subir une partie importante des coûts qui vont être reliés à ça. On pense que le secteur de l'énergie doit comme tous les autres secteurs se fixer des objectifs ambitieux puis à travailler à atteindre ces cibles de réduction.

615 Par contre, dans un système économique qui fonctionne, les unités de production d'énergie qui seraient appelées à disparaître, ça devra être les moins performantes, c'est-à-dire le charbon, le mazout, puis ça devrait être remplacé par des technologies plus propres comme le gaz naturel ou encore l'hydroélectricité ou encore d'autres projets comme on parlait d'éoliennes, on parlait de solaire, on parlait d'autres sources d'énergie. Ce sont également des sources plus propres.

620 Donc nous, ce qu'on dit, si le projet voit pas le jour, bien, la demande d'électricité va quand même augmenter, la demande va être comblée, que ce soit par le producteur qu'il soit ici ou un producteur étranger. Ces producteurs-là produisent à partir de sources qui sont plus polluantes que nous; en Ontario, c'est surtout le charbon, puis ils ont un peu d'électroélectricité, nous autres, on a un profil un peu plus réparti. Aux États-Unis, on fonctionne beaucoup avec le charbon.

625 Le gaz naturel, j'ai lu aujourd'hui qu'il va se produire quelque chose comme deux cents (200) centrales au gaz naturel d'ici les cinq (5) prochaines années aux États-Unis, c'est vu comme la solution à leurs problèmes environnementaux et leurs problèmes énergétiques.

630 Donc nous, on dit finalement, ce qui est proposé ici, c'est une solution mitoyenne, puis c'est l'alternative la plus intéressante et la plus acceptable à nos yeux.

635 Donc je sais pas si j'ai écoulé mon temps?

PAR LA PRÉSIDENTE:

640

Oui, mais si vous voulez conclure peut-être?

PAR M. JEAN-MICHEL LAURIN:

645

Bien, pour conclure, le projet, comme je disais, va contribuer à réduire les risques qui sont associés à une situation inquiétante, parce qu'on prévoit que la marge de manœuvre va atteindre son niveau le plus faible de l'histoire. Ça va répondre à la demande, à la croissance de la demande d'électricité.

650

Nous, on a fait un petit calcul pour environ les vingt-huit (28) mois qui vont suivre sa mise en service, puis ce sont des mois qui sont cruciaux dans le portrait énergétique au Québec. Ne pas réaliser le projet, ça signifierait qu'on serait plus vulnérable face à une hausse plus importante que prévue de la demande, parce que ça peut arriver, puis ça nous rendrait plus vulnérable vis-à-vis tout aléa que ce soit, d'un aléa de marché, d'un aléa climatique ou d'un aléa technique dans le réseau de production, distribution ou de transport.

655

Hydro-Québec aurait alors à acheter de l'énergie de ses concurrents, des producteurs voisins, puis normalement, bien, c'est presque une certitude, elle va devoir s'approvisionner à des prix qui sont beaucoup plus élevés. Donc une situation comme ça, ça répond pas aux attentes des Manufacturiers et Exportateurs du Québec. Eux désirent bénéficier d'un approvisionnement énergétique qui est fiable, suffisant, à un prix stable et compétitif.

660

On n'est pas prêt à courir le risque de voir un avantage comparatif pour le Québec, c'est-à-dire l'accès à un approvisionnement énergétique stable et compétitif, transformé dans un désavantage pour nous. L'électricité, c'est beaucoup trop important comme intrant dans le processus de fabrication, notre compétitivité dépend de ce facteur-là par rapport à nos concurrents américains, ontariens ou de d'autres pays, puis c'est ça la principale raison pour laquelle on est ici pour appuyer le projet.

665

PAR LA PRÉSIDENTE:

670

Merci. Voulez-vous commencer, madame Journault? Je vais commencer!

675

Vous nous avez mentionné un peu plus tôt qu'Hydro-Québec, qu'il peut être avantageux pour lui d'exporter son énergie, que les États-Unis puis l'Ontario ont des pointes qui convergent pas tout à fait avec les nôtres, qui coïncident pas tout à fait avec les nôtres, par contre lorsque vous parlez de l'inverse, c'est-à-dire d'importer de l'énergie, là, vous y voyez un problème en raison des coûts que ça pourrait nécessiter pour les entreprises.

680

À ce que je sache, Hydro-Québec est la seule autorisée, Hydro-Québec Distribution est la seule autorisée à distribuer l'énergie électrique, probablement qu'ils seraient en mesure

685 également de négocier des bons blocs d'énergie pour des périodes données, on peut leur faire confiance de ce côté-là. Par ailleurs, on a des projets qui sont soumis à notre examen et qui comportent des impacts environnementaux qui sont pas nécessairement pris en compte dans l'établissement du coût.

690 Alors j'aimerais ça que vous m'expliquiez un petit peu pourquoi ce serait pas possible qu'on importe plutôt de l'énergie pour répondre à un besoin ponctuel, considérant tout ce que je viens de dire, plutôt que d'aller de l'avant avec un projet qui comporte des coûts environnementaux, qu'on a peut-être un peu de difficulté à évaluer mais qui sont quand même là?

PAR M. JEAN-MICHEL LAURIN:

695 Bien, dans le fond, vous soulignez les considérations environnementales, puis je pense que c'est un bon point. Au Québec, on est assis sur de l'hydroélectricité qui est l'énergie la plus propre, ça répond au développement durable et tout ça, tandis qu'à l'extérieur du Québec, on produit des énergies qui sont beaucoup plus polluantes.

700 C'est certain que pour nous, la question coûts, je l'ai abordée, c'est un facteur qui est important. Puis dans le fond, je peux vous dire, c'est certain que si Hydro-Québec importe de l'énergie, elle va devoir payer plus cher, tandis que si on la produit nous-mêmes, elle nous coûte moins cher.

705 Mais non seulement il y a ça, mais il y a aussi l'aspect environnemental, c'est-à-dire qu'on a le privilège au Québec d'être assis sur un potentiel hydroélectrique qui est énorme, on en exploite déjà une bonne partie, mais il y en a une bonne partie qui est pas exploitée non plus.

710 Puis même avec la construction de la centrale, plus de quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) de la production énergétique au Québec va provenir de l'hydroélectricité, si je me trompe pas, là. Donc nous, on va d'un point de vue économique autant qu'environnemental, c'est une bonne chose pour le Québec.

715 Dans le fond, nous, on a des membres, comme Bombardier par exemple, qui font la fierté des Québécois parce qu'on exporte nos produits partout à travers le monde, Hydro-Québec, des fois on se pose la question, eux, quand ils exportent de l'énergie, c'est mal vu. Pourtant, on a la chance d'avoir de l'énergie propre. Une centrale au charbon, je sais pas si vous avez déjà vu des endroits où on extrait le charbon, déjà là dans l'extraction, c'est loin d'être beau, puis en plus, ça pollue énormément.

720 Donc comme je dis, on a la chance d'avoir l'hydroélectricité, donc pourquoi pas l'exporter, puis l'énergie qu'on importe, dans le fond, non seulement elle nous coûte plus cher, mais elle est plus polluante.

725 Puis pour ce qui est de la question des coûts que vous avez soulevée, que les coûts
environnementaux sont pas reliés au projet, bon ça, c'est une autre question, je veux pas trop
m'embarquer là-dedans, mais certain de la mouvance de Kyoto, je sais que nous, on le voit par
exemple, l'objectif finalement au niveau des gaz à effet de serre, c'est d'imposer des réductions,
730 puis ces réductions-là, ça veut dire soit deux (2) choses, ça veut dire qu'on produit plus
efficacement, donc qu'on fait de l'innovation, qu'on développe des nouvelles technologies qui
nous permettent de produire plus efficacement ou que les entreprises vont avoir à subir des
coûts.

735 Donc vous dites, dans le fond, le coût environnemental, dans le fond, il y a une externalité
négative dans la production de certaines formes d'énergie vu que ce coût-là fait pas partie du
prix, vous avez un point, mais dans ce qui s'en vient, je suis pas certain que cette affirmation-là
va rester vraie encore très très longtemps, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

740 Madame Journault.

PAR LA COMMISSAIRE:

745 Oui, bonsoir.

PAR M. JEAN-MICHEL LAURIN:

750 Bonsoir.

PAR LA COMMISSAIRE:

755 L'association des Manufacturiers et Exportateurs du Québec est certainement influencée
beaucoup par les marchés, l'ouverture des marchés. On parle notamment que la Chine a vu sa
production augmenter, je pense quelque chose comme dix-sept pour cent (17 %) dans quelques
mois, là, en termes de production de biens et services, et certains estiment que les pays
industrialisés doivent, pour concurrencer devant ces marchés nouveaux ouverts, développer
davantage des technologies de pointe, parce que la main-d'œuvre, en Asie notamment, est très
peu dispendieuse, et ce qu'on a à offrir comme élément de compétition, c'est peut-être la haute
760 technologie.

765 Vous nous signifiez également que l'énergie ailleurs en Amérique du Nord est
généralement plus chère, quand on regarde la carte du coût de l'énergie pour le nord-est
américain où on voit que c'est quelque chose comme trois (3) fois le coût qu'on paie au Québec,
on sait aussi que l'Ontario va être aux prises avec des difficultés énergétiques parce qu'elle a des
problèmes avec ses centrales nucléaires qu'elle devra en tout cas modifier sérieusement pour
répondre aux exigences de sécurité, alors tout ça, c'est tout un marché.

770

Mais voyez-vous justement poindre à l'horizon, si c'est pas déjà fait, un marché important pour vos manufacturiers en termes d'efficacité énergétique qui pourrait aussi être vendue sur le plan international?

775

Parce que si l'énergie est si chère, notamment en Europe, en Amérique du Nord, ailleurs dans le monde, et qu'on nous dit que le créneau de développement, c'est la haute technologie, est-ce que l'efficacité énergétique fait partie des créneaux que vos membres pourraient développer?

PAR M. JEAN-MICHEL LAURIN:

780

C'est une très bonne question, puis oui, c'est quelque chose que l'entreprise prend au sérieux. Comme je disais, il y a des entreprises, bon en général, l'approvisionnement en électricité, ça représente cinq pour cent (5 %) de ce qu'on produit en tout et partout au Québec, puis il faut dire qu'il y a certaines industries qui sont pas vraiment utilisatrices de plus d'électricité qu'il faut, mais celles qui le font, ça peut représenter jusqu'au tiers de leurs coûts de production.

785

Donc depuis toujours, les entreprises qui survivent, dans le fond, ce sont celles qui apprennent à gérer leurs coûts entre autres de façon disciplinée. L'énergie dont l'électricité fait partie, c'est un intrant important, c'est un des facteurs qui entre dans le processus de fabrication qui est important, donc les entreprises ont tout intérêt à réduire leurs coûts d'opération.

790

On le voit toujours, puis les entreprises qui réussissent à survivre – évidemment, celles qui meurent, souvent, bon, c'est pas le seul facteur de l'entreprise qui sort du marché ou qui fait faillite, mais il y en a beaucoup qui disparaissent, parce qu'elles apprennent pas à gérer leurs coûts de façon – donc une entreprise pour avoir du succès doit apprendre à gérer ses coûts de façon efficace, puis ça, ça existe depuis longtemps.

795

800

Présentement, on nous parle beaucoup de ça, les entreprises, elles ont des gens, des ressources qui sont dédiés à l'efficacité énergétique lorsque c'est nécessaire, puis dans plusieurs des cas, c'est un intrant important. Donc c'est nécessaire qu'elles le fassent, surtout que depuis le début de l'année, disons pour donner un exemple, le dollar canadien s'est apprécié de vingt dollars (20 \$), donc dans la mesure où on exporte la majorité de ce qu'on exporte qui s'en va aux États-Unis, bon bien, notre prix sur le marché, bien, notre coût finalement augmente. On perd notre compétitivité, grosso modo.

805

Donc on doit apprendre à gérer nos coûts. Souvent les entreprises peuvent pas modifier leurs prix, puis c'est le même produit, pourquoi un client paierait plus cher! Donc ce que les entreprises font, c'est que, bon bien, leurs marges bénéficiaires en ressentent, puis là, ils disent, bien, réduisez les coûts.

810

Une des façons souvent qu'on peut réduire les coûts, souvent ils vont dire aux entreprises d'investir pour améliorer leur productivité, mais souvent, ça veut dire d'investir, d'acheter une

nouvelle machine, puis une nouvelle machine, pas par définition, mais c'est presque, une bonne nouvelle machine, ça devrait normalement utiliser moins d'énergie, ça devrait nous permettre de fabriquer autant en utilisant moins de ressources.

815 Donc oui, c'est quelque chose qui est très important. Puis vous parliez de la Chine aussi, s'il y a un enjeu qui est sur les lèvres de plusieurs manufacturiers avec la hausse du dollar, disons qui est beaucoup d'actualité, mais une tendance lourde qui s'inscrit présentement, c'est l'arrivée de la Chine comme concurrente.

820 Puis vous le dites, l'électricité, je pense qu'on pourrait en discuter longuement, je sais pas si c'est un atout pour eux ou un inconvénient, je voyais justement dans le journal ce matin, ils disaient qu'il y avait des pannes d'électricité à répétition dans certaines régions de la Chine, mais bon!

825 Au niveau des coûts de main-d'œuvre, disons qu'ils arrivent avec des produits sur notre marché, puis surtout aux États-Unis, ils exportent des produits à forte valeur ajoutée sur le marché américain de plus en plus, donc ça nous force justement à investir dans la productivité de nos entreprises, puis surtout à revoir les créneaux.

830 Dans le fond, les entreprises doivent se différencier, doivent trouver une façon d'être compétitives, que ce soit, bon, un des avantages qu'on a par rapport à la Chine, c'est d'être situé près de notre marché. On peut livrer dans le nord-est des États-Unis, on peut livrer à l'intérieur d'une journée, mais en Chine, ça va toujours prendre cinq (5) semaines à envoyer quelque chose en bateau là.

835 Donc on doit trouver des façons de se démarquer, puis...

PAR LA COMMISSAIRE:

840 Des créneaux nouveaux?

PAR M. JEAN-MICHEL LAURIN:

845 Exactement, c'est ça.

PAR LA COMMISSAIRE:

850 Puis en termes de main-d'œuvre, en tout cas selon certaines études, c'est avantageux de développer des produits plus efficaces en termes énergétiques, parce que ça crée de l'emploi dans différents secteurs d'activité.

 Est-ce que vous avez des données sur ça? En tout cas, c'est ce qu'on a entendu cet après-midi.

PAR M. JEAN-MICHEL LAURIN:

855

Sur l'emploi que?

PAR LA COMMISSAIRE:

860

L'emploi créé par l'industrie de l'efficacité énergétique en termes de comparable, énergie investie dans la production versus une efficacité énergétique, selon les études et dépendant de ce qu'on prend en considération, on a des chiffres qui seraient de l'ordre de deux (2) à sept (7) fois supérieurs en termes de création d'emplois.

865

Est-ce que vous avez de l'information sur ça?

PAR M. JEAN-MICHEL LAURIN:

870

Ce que ça dit, c'est qu'on crée deux (2) fois...

PAR LA COMMISSAIRE:

875

Deux (2) fois, de deux (2) à sept (7) fois plus, d'après ce qu'on a eu cet après-midi, mais je me demandais, d'emplois par million investi.

PAR M. JEAN-MICHEL LAURIN:

880

Je serais intéressé de voir l'étude. Non, j'avais pas entendu parler, j'ai pas de chiffres à cet effet-là.

Je peux tu vous poser une question...

PAR LA COMMISSAIRE:

885

Les analystes vont vous donner les références, oui.

PAR M. JEAN-MICHEL LAURIN:

890

Je serais curieux, oui. Si jamais je vois quelque chose de similaire, je pourrais toujours vous le transmettre après les audiences j'imagine?

PAR LA COMMISSAIRE:

895

Oui, oui, c'est bien.

900 Simplement pour vous entendre, en page 10 de votre mémoire, vous dites que les délais pour les projets:

 "Cependant, compte tenu des trop longs délais d'autorisation pour la construction de tels projets..."

 Vous parlez des projets hydroélectriques?

905 **PAR M. JEAN-MICHEL LAURIN:**

 Oui.

PAR LA COMMISSAIRE:

910 Les délais d'autorisation, dix (10) à douze (12) ans, qu'est-ce que ça veut dire, ça?

915 Parce que finalement, les délais d'autorisation, les processus pour passer un projet hydroélectrique pour un projet thermique si vous voulez, là, c'est le même processus. On comprend qu'il y a des délais pour développer des projets qui sont différents, mais les délais d'autorisation sont comparables.

PAR M. JEAN-MICHEL LAURIN:

920 Ce à quoi on fait référence, puis je crois que le ministre des Ressources naturelles en avait fait état il y a quelques mois, c'est que, honnêtement je suis plus à l'aise avec les projets hydroélectriques, on est plus habitué d'en voir, au niveau des projets électriques, parce que dix (10) à douze (12) ans dont on fait état que ça prend pour construire une centrale hydroélectrique, quand on parle du trop long processus d'autorisation, c'est qu'il y a le gouvernement fédéral qui est impliqué.

925 Le délai est déjà assez long, mais bon, une des choses qui allonge le processus, c'est que le gouvernement fédéral est impliqué, le gouvernement provincial est impliqué, chacun doit faire ses devoirs.

930 Puis on prévoit, on dit, plusieurs analystes s'entendent pour dire qu'on pourrait facilement retrancher un an au processus en harmonisant de meilleure façon ce que le gouvernement fédéral fait, notamment Pêche et Océans, puis ce que le gouvernement provincial fait. C'est beaucoup de travail qui se fait en double ou qui se ressemble, beaucoup qui est dédoublé qui pourrait finalement être harmonisé si nos gouvernements, disons, travaillaient un peu plus de concert à ce niveau-là.

935

PAR LA COMMISSAIRE:

On l'a fait cet été pour Kénogami, et puis les deux (2) processus sont faits simultanément.

940

PAR M. JEAN-MICHEL LAURIN:

J'imagine que ça a résulté en une économie de temps en bout de ligne?

945

PAR LA COMMISSAIRE:

Bien, ça s'est fait en même temps, ça fait que ça s'est pas additionné. Mais finalement, le processus...

950

PAR M. JEAN-MICHEL LAURIN:

Mais c'est nouveau, là?

PAR LA COMMISSAIRE:

955

Bien, ça s'est essayé en tout cas. On verra si ce sera la tendance...

PAR M. JEAN-MICHEL LAURIN:

960

Bien, j'espère!

PAR LA COMMISSAIRE:

C'est parce que le dix (10) à douze (12) ans, ça tient compte aussi de tout le développement du projet, c'est pas l'autorisation?

965

PAR M. JEAN-MICHEL LAURIN:

Oui, oui, au moment où la mise en service, oui, oui. S'il y a confusion, oui.

970

PAR LA COMMISSAIRE:

C'est pas l'autorisation...

975

PAR M. JEAN-MICHEL LAURIN:

Non, non.

PAR LA COMMISSAIRE:

980

... donc c'est le développement du projet?

PAR M. JEAN-MICHEL LAURIN:

985

C'est du moment où finalement, nous, ce qu'on dit, nos entreprises par exemple voient qu'il y a une augmentation de la demande, bon, on va augmenter la production demain pour répondre à la demande dans le marché, bien, quand on regarde en énergie, bien là, on voit une augmentation de la demande, puis ça prend, en faisant des projets hydroélectriques, ça prend dix (10) à douze (12) ans, on dit, oui, il y a une augmentation de la demande, ça va nous prendre dix (10) à douze (12) ans avant d'être capable de mettre l'énergie sur le marché.

990

Donc on dit, ce laps-là, dans la mesure où on peut le raccourcir tout en respectant les exigences environnementales et autres, on doit faire les études d'impact, on remet pas en cause ces études-là, elles doivent être faites.

995

Mais ce qu'on dit, c'est: est-ce qu'il y a moyen de faire le travail de qualité en réduisant nos délais. Puis nous, ce qu'on dit, c'est qu'il y a sûrement moyen de le faire.

PAR LA COMMISSAIRE:

1000

D'accord. Alors il y a un message d'efficacité que vous passez là! Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1005

Alors monsieur Laurin, on vous remercie d'avoir participé à cette audience publique.

PAR M. JEAN-MICHEL LAURIN:

1010

C'est moi qui vous remercie. Bonne chance dans la fin de vos travaux.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

1015

CLAUDE DUPUIS

PAR LA PRÉSIDENTE:

1020

Maintenant, j'invite monsieur Claude Dupuis.

PAR M. CLAUDE DUPUIS:

Bonsoir madame la Présidente.

1025

PAR LA PRÉSIDENTE:

Bonsoir monsieur Dupuis.

1030

PAR M. CLAUDE DUPUIS:

LECTURE DU MÉMOIRE

PAR LA PRÉSIDENTE:

1035

Je vous remercie monsieur Dupuis.

J'aimerais que vous m'expliquiez un peu le raisonnement que vous faites à la page 1 de votre mémoire. Vous dites en bas de page:

1040

"Mais pourquoi ne pas le faire puisque nous avons en réserve des quotes-parts de polluants à expulser dans l'atmosphère; si nous ne le faisons pas, d'autres se chargeront de le faire à notre place."

1045

PAR M. CLAUDE DUPUIS:

Bien, c'est un petit peu sarcastique un peu, en voulant dire, si on le fait pas finalement, on va permettre aux autres, on va vendre probablement nos parts de CO₂ à d'autres entreprises ou même à d'autres pays pour qu'ils puissent produire du CO₂ à notre place finalement. Ce qui est complètement ridicule au niveau environnemental.

1050

Mais ça veut dire qu'on fait pas le CO₂ dans notre cour mais on vend ces parties-là à l'extérieur. C'est un petit peu un sarcasme un peu que j'avais ici. Je me disais, si on le produit pas nous autres mêmes et s'en servir, on va le faire produire par les autres, finalement, ils vont polluer et nous revendre l'électricité.

1055

PAR LA PRÉSIDENTE:

Mais est-ce que vous faites un lien avec le projet de TransCanada Energy ici?

1060

PAR M. CLAUDE DUPUIS:

Bien, le lien est le suivant...

1065 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que votre conclusion, c'est de dire de diminuer le projet, alors c'est ça, j'essaie de comprendre un peu?

1070 **PAR M. CLAUDE DUPUIS:**

1075 Bien, ma conclusion, ce que je voulais dire, c'est qu'on devrait diminuer la quantité d'énergie produite par le projet pour en arriver à un projet qui soit plus écologique, donc produire de la vapeur, de sorte à ce que oui, on a un développement économique à respecter, mais on doit quand même respecter aussi l'environnement.

PAR LA COMMISSAIRE:

1080 Mais respecter l'environnement, est-ce que ça pourrait être aussi ne pas polluer partout, là? Je comprends qu'il y a des limites maximales en termes de qualité de l'atmosphère, mais faut-il absolument les atteindre?

PAR M. CLAUDE DUPUIS:

1085 Non, non, c'est ça, je suis mal interprété à ce niveau-là. Ce que je voulais dire, je voulais dire que si on continue comme ça nous aussi à ne pas se réguler et que les autres ne le font pas non plus et qu'on considère que ce qu'on émet actuellement, c'est la norme mondiale, on a un problème, on a un sérieux problème.

1090 **PAR LA COMMISSAIRE:**

1095 D'accord. Puis comment vous percevez l'image du Québec, est-ce que vous estimez que le fait que notre énergie soit en très très grande majorité hydroélectrique, ça nous donne une note plus performante à l'échelle internationale au plan environnemental? Est-ce que c'est considéré, d'après vous, par les autres, nos voisins ou les Européens?

PAR M. CLAUDE DUPUIS:

1100 Voyez-vous, si on parle au niveau d'être considéré par les autres ou nos voisins, au niveau économique disons, je crois qu'actuellement, on est quand même assez considéré par rapport à notre ingéniosité. On parlait de production à valeur ajoutée ou de production dans des sphères de plus haute technologie.

1105 Au niveau compétition, on a parlé de la Chine tantôt, des choses comme ça, on n'ira jamais compétitionner la Chine au niveau des coûts, il faut oublier ça. C'est sûr qu'actuellement, du point de vue écologique, on a une longueur d'avance, mais il semblerait qu'avec des projets

avec lequel on discute ce soir, on va comme peut-être un peu prendre un pas de reculons pour des besoins qui semblent immédiats et difficiles à combler.

1110 Cependant, dans une approche que je vous dirais plus d'analyse, ce que j'expliquais un petit peu dans mon mémoire, c'est que si on veut faire des projets pour pouvoir produire rapidement de l'énergie, basons-nous sur les plus gros consommateurs d'énergie, ne serait-ce que si on veut la produire parce qu'on a besoin réellement de la produire, faisons des projets à la grandeur ou à la dimensions des clients vapeur et faisons un projet dans lequel où ce qu'on va
1115 obtenir le maximum d'efficacité, tout en ayant, un des principes que j'appelle, qui disait qu'on avait, au niveau de l'équité, respecté ou rétabli les équilibres environnementaux.

 C'est-à-dire prenons un client vapeur qui pollue et faisons un projet hydroélectrique associé de cogénération mais presque à cent pour cent (100 %) de cogénération avec ce client-
1120 là et récupérons l'énergie, puis diminuons le bilan global sur nos émissions.

 Du même point de vue, même Hydro-Québec si elle voudrait être vraiment écologique, on a une centrale à Tracy qui fonctionne quand même passablement fréquemment maintenant et qui est très polluante, parce qu'ils font ça avec du bunker, pourquoi un projet de gaz naturel ne
1125 s'implanterait pas tout à côté de ça pour s'assurer que la chaleur dégagée par les turbines ne font pas de vapeur pour pouvoir entraîner ces turbines-là? On aurait un bilan qui serait, oui, lourd quand même, mais quand même plus positif que de laisser fonctionner ces turbines-là actuellement.

1130 **PAR LA COMMISSAIRE:**

 Je vous mentionne que c'était une proposition qui avait été faite dans le rapport du BAPE sur la centrale de turbines à gaz de Bécancour.

1135 **PAR M. CLAUDE DUPUIS:**

 OK, qui était de?

1140 **PAR LA COMMISSAIRE:**

 Qui était de transformer la centrale de Tracy pour qu'elle soit alimentée avec une source moins polluante en termes d'émissions atmosphériques.

1145 **PAR M. CLAUDE DUPUIS:**

 OK. Je crois que c'est une bonne idée.

PAR LA COMMISSAIRE:

1150 Mais c'est pas fait encore.

PAR M. CLAUDE DUPUIS:

1155 Non.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors on vous remercie beaucoup, monsieur Dupuis, pour votre témoignage.

1160

ASSOCIATION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

PAR LA PRÉSIDENTE:

1165

J'invite maintenant l'Association de la construction du Québec, monsieur Bernard Lavallée, son porte-parole!

PAR M. BERNARD LAVALLÉE:

1170

Bonsoir, merci.

LECTURE DU MÉMOIRE

1175

Sans oublier qu'ils doivent également respecter les normes environnementales en vigueur au Québec actuellement.

Merci madame la Présidente, madame la Commissaire et Membres du Comité, mesdames et messieurs, d'avoir reçu nos commentaires.

1180

PAR LA PRÉSIDENTE:

1185 Merci monsieur Lavallée. Est-ce que le projet de TransCanada Energy est le seul projet qui se pointe à l'horizon pour occuper les travailleurs de la construction à la fin des travaux qui sont présentement en cours, c'est chez Kruger et à Grand-Mère, vous avez dit?

PAR M. BERNARD LAVALLÉE:

1190 Oui, effectivement, pour les années 2005 et 2006, il n'y a rien de majeur d'investissement au niveau industriel de prévu dans la région actuellement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et à l'heure actuelle, combien d'employés, je sais pas si vous l'avez dit, mais combien d'employés travaillent aux deux (2) projets dont vous faites état dans votre mémoire?

1195

PAR M. BERNARD LAVALLÉE:

J'ai pas mentionné de nombres d'employés pour ces deux (2) projets-là. Si j'y vais par mémoire, il me semble que c'est environ quatre cents (400) pour la centrale hydroélectrique à Grand-Mère, et on parle d'environ deux cent cinquante (250) pour l'usine de Kruger.

1200

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et est-ce que ces employés-là sont des employés de la région ou s'il y a des employés qui viennent de l'extérieur?

1205

PAR M. BERNARD LAVALLÉE:

Effectivement, majoritairement que ce sont des entrepreneurs régionaux qui travaillent sur ces projets-là et que ce soit d'autres entrepreneurs également, la majorité des employés de la région se trouvent affectés à ces projets-là.

1210

Où on retrouve un plus grand impact économique, c'est lorsque ce sont des entrepreneurs locaux qui travaillent sur ces chantiers-là, puisqu'ils font travailler également leurs fournisseurs par l'approvisionnement des produits et des services qu'ils ont besoin à cet effet-là.

1215

PAR LA PRÉSIDENTE:

On sait que dans le projet de TransCanada Energy, il y a une partie de l'investissement qui va être destiné à l'achat d'équipement qui est pas disponible ici, je pense que c'est cent trente-six millions (136 M\$) d'investissement au Québec?

1220

PAR M. BERNARD LAVALLÉE:

Oui, les chiffres que je vous ai donnés sont comparables, c'est-à-dire que lorsqu'on compare les chiffres en immobilisation industrielle, le trois cent huit millions (308 M\$) que je vous ai référé comprend également la construction et l'achat d'équipements pour les industries, etc.

1225

Donc dans le cadre des usines de pâtes et papiers, il y a beaucoup d'équipements également qui viennent de fournisseurs extérieurs au Québec.

1230

PAR LA PRÉSIDENTE:

OK. Madame Journault.

1235

PAR LA COMMISSAIRE:

Cet après-midi, la Direction de la santé publique Mauricie-Centre-du-Québec nous indiquaient, nous a fait une analyse de différents aspects du projet, puis soulignent du point de vue aspect socio-économique la création d'un bon nombre d'emplois, environ quatre cents (400) emplois sur deux (2) ans, même temporaires, représente quand même un gain significatif pour la région.

1240

Cependant le promoteur doit s'engager à mettre en place ces outils de mesure qui permettent d'apprécier la nature et l'ampleur des impacts économiques et sociaux de ce gain pour la population. On imagine que c'est pour optimiser les retombées économiques, comment vous voyez ça, une telle mesure?

1245

PAR M. BERNARD LAVALLÉE:

Bien, il faut que ce soit fait de cette façon-là. Comme j'expliquais, lorsque ce sont des entrepreneurs régionaux qui travaillent dans la région, si je veux clarifier ma pensée, pour ce qui est des travailleurs, généralement, la majorité des travailleurs vont provenir de la région ici, puisqu'il y a la disposition de la convention collective qui fait en sorte que normalement, une majorité des travailleurs de la région doivent accéder à des chantiers de la région.

1250

1255

Lorsque ce sont des entrepreneurs de la région qui travaillent sur des projets régionaux, ça l'a un énorme impact au niveau des fournisseurs de la région. L'ensemble des entrepreneurs, que ce soit pour notre région ou pour l'ensemble du Québec, ont des ententes de fournitures généralement pour s'approvisionner aux mêmes fournisseurs et pour utiliser souvent les mêmes sous-traitants.

1260

Donc lorsqu'on a un impact important au niveau de l'engagement des entrepreneurs régionaux, ça l'a un impact au niveau des fournisseurs, ça l'a également un impact au niveau des sous-traitants et de l'ensemble des services qui viennent à cet effet-là.

1265

On a des exemples comparables dans le passé où ce que des entrepreneurs venaient de l'extérieur et où, à ce moment-là, l'impact économique régional était très faible.

1270

Donc effectivement, si SNC-Lavalin et TransCanada Energy s'engagent comme ils semblent vouloir le faire à engager des entrepreneurs régionaux, on peut s'assurer d'un levier économique très très important pour notre région.

PAR LA COMMISSAIRE:

1275

Pour qu'un tel suivi soit efficace et qu'on puisse agir rapidement pour corriger le tir au besoin, est-ce que vous avez des suggestions à faire pour justement une opération les plus performantes possibles d'un tel suivi sur les retombées économiques et sur l'emploi créé en région?

1280

PAR M. BERNARD LAVALLÉE:

1285

Bien, je pense que c'est de collaborer avec le promoteur TransCanada et SNC-Lavalin pour leur fournir l'ensemble des entrepreneurs régionaux qui sont disponibles, pour répondre à chacune des spécialités que demande la construction d'une telle centrale.

1290

Et notre participation également, on offre notre collaboration pour s'assurer du suivi qui soit fait. Si je prends l'exemple d'Hydro-Québec dans le cadre de projets majeurs comme ceux-là, ils s'impliquent à l'intérieur, avec des personnes-ressources locales, de mesurer chacun des contrats et des lots qui sont octroyés avec un suivi sur les sous-traitances et les sommes qui sont dépensées.

1295

Donc Hydro-Québec fournit régulièrement un rapport qui est produit en collaboration avec des agents économiques régionaux comme notre association, comme des CLD, comme des sociétés de développement économique, pour s'assurer que l'ensemble des dépenses qui sont faites ait des retombées économiques régionales.

PAR LA COMMISSAIRE:

1300

Au BAPE, on va dans différentes régions du Québec, et dans certaines régions ils ont mis en place par exemple des sortes de cahiers d'offres où justement, ils indiquaient quels étaient les entrepreneurs, les capacités de ces entrepreneurs là, etc., est-ce que ça existe ici lorsqu'un gros projet veut s'installer, on est en mesure de lui dire, voici ce qu'on est capable d'offrir dans la région?

1305

PAR M. BERNARD LAVALLÉE:

Exactement. On est en mesure, nous, à l'intérieur de l'Association, de le faire.

1310

PAR LA COMMISSAIRE:

Vous l'avez déjà fait pour d'autres projets?

PAR M. BERNARD LAVALLÉE:

1315

Oui. On l'a déjà fait régulièrement pour des projets d'Hydro-Québec. D'ailleurs, ils nous consultent et ils s'informent des entrepreneurs qui sont disponibles dans la région.

1320

Je vous dirais même qu'on renseigne certains industriels à l'effet, à un moment donné, sur la rénovation ou leur entretien périodique qui s'effectuent dans leurs usines sur la disponibilité de main-d'œuvre à telle période ou à telle date.

1325

Donc pour maximiser l'utilisation de nos ressources, on est capable de planifier, dire, bon bien, dans la période du mois de juin, effectivement pour les travaux que vous voulez faire, il y a de la main-d'œuvre qui est disponible, donc à ce moment-là, ça maximise l'utilisation de ressources régionales.

PAR LA COMMISSAIRE:

1330

C'est nouveau, cette approche-là? Depuis combien de temps on fonctionne comme ça?

PAR M. BERNARD LAVALLÉE:

1335

Chez nous, on essaie de le faire depuis deux-trois (2-3) ans systématiquement pour l'ensemble des promoteurs ou l'ensemble des donneurs d'ouvrage industriel qui veulent le faire.

PAR LA COMMISSAIRE:

1340

Et c'est apprécié?

PAR M. BERNARD LAVALLÉE:

1345

Oui énormément. Ça sauve des coûts au niveau de la construction, ça maximise nos retombées régionales pour favoriser le levier économique qu'est la construction.

PAR LA COMMISSAIRE:

Merci.

1350

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ça complète le questionnement de la Commission, on vous remercie beaucoup, monsieur Lavallée.

1355 **PAR M. BERNARD LAVALLÉE:**

Merci madame la Présidente, merci madame la Commissaire.

1360 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors nous allons faire une pause de quinze (15) minutes, après quoi nous revenons avec les derniers citoyens inscrits pour présenter des mémoires ce soir.

1365 Peut-être également avant que vous vous leviez pour la pause, j'ai oublié de le faire en début d'audience, mais je tiens à remercier tous les participants ce soir qui ont accepté, peut-être forcés par le climat, par la rigueur du climat d'hier, mais qui ont accepté de déplacer leur présentation ce soir. Ça a évité à la Commission et à bien d'autres de se déplacer sur les routes du Québec alors que c'était assez difficile de le faire et dangereux pour notre vie.

1370 Alors je vous souhaite une belle pause et à plus tard.

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1375

**REPRISE DE LA SÉANCE
NOËLLA RHEULT**

PAR LA PRÉSIDENTE:

1380

Alors on reprend la séance! J'invite madame Noëlla Rheault à se présenter devant nous s'il vous plaît.

PAR Mme NOËLLA RHEULT:

1385

Bonsoir, Noëlla Rheault, Saint-Grégoire, citoyenne.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1390

Bonsoir madame.

PAR Mme NOËLLA RHEULT:

LECTURE DU MÉMOIRE

1395

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci madame Rheault. Quand vous dites "nous sommes contre"?

PAR Mme NOËLLA RHEULT:

1400

Je parle de notre famille, ma famille.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1405

D'accord. Je voulais être sûre que c'était bien la bonne interprétation que je faisais.

Dans votre milieu à vous, vous êtes une citoyenne québécoise, dans votre milieu à vous, est-ce que vous en connaissez des gens qui adoptent des habitudes pour économiser l'énergie?

1410

Est-ce que c'est courant ou vous pensez qu'il y a beaucoup de travail à faire auprès des gens?

PAR Mme NOËLLA RHEULT:

1415

Il y a beaucoup de travail à faire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Il y a beaucoup de travail à faire?

1420

PAR Mme NOËLLA RHEAULT:

Oui.

1425

PAR LA PRÉSIDENTE:

Pour leur faire comprendre que dans leurs gestes quotidiens, ils gaspillent de l'énergie, notamment de l'énergie électrique?

1430

PAR Mme NOËLLA RHEAULT:

Oui. Il faut que le gouvernement fasse la promotion d'économie d'énergie. Il y aurait de la promotion à faire.

1435

PAR LA PRÉSIDENTE:

Madame Journault.

PAR LA COMMISSAIRE:

1440

Oui, on a entendu tout à l'heure un mémoire des Manufacturiers qui nous souligne qu'une partie importante de la demande provient justement du secteur manufacturier au Québec. Oui, les ménages québécois, il y a un potentiel à aller chercher là, on nous a expliqué notamment cet après-midi que dans le domaine de la construction, l'isolation des maisons, etc., il y aurait des gains importants encore à faire de ce côté-là.

1445

Comment vous voyez ça le développement de la filière efficacité énergétique? Est-ce que vous pensez que le gouvernement devrait donner des orientations, se fixer des objectifs ou si ça devrait être laissé à chacun?

1450

PAR Mme NOËLLA RHEAULT:

Non, moi, je dirais qu'on demande de développer l'énergie solaire, éolienne, géothermie, c'est l'énergie dans le sol, puis des petits projets hydroélectriques, le gouvernement devrait mettre, ce serait l'énergie de l'avenir, énergie durable.

1455

PAR LA PRÉSIDENTE:

1460 Alors madame Rheault, on vous remercie d'avoir participé à l'audience publique et d'avoir fait le témoignage de votre famille à la Commission.

PAR Mme NOËLLA RHEAULT:

1465 Merci de m'avoir écoutée.

LOUIS CHAREST

1470 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Louis Charest.

PAR M. LOUIS CHAREST:

1475 Bonsoir mesdames les Commissaires, messieurs les Analystes.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1480 Bonsoir monsieur Charest.

PAR M. LOUIS CHAREST:

1485 **LECTURE DU MÉMOIRE**

Page 2, premier paragraphe

Page 2, premier paragraphe fin

1490 Mais je tiens à réitérer que je fais ce mémoire-là à titre personnel.

J'ai six (6) points que je veux parler, je vais finir avec une conclusion.

LECTURE DU MÉMOIRE

1495 **Page 2, le point 2 L'efficacité énergétique**

Page 2, troisième paragraphe fin

1500 Après-midi, on a vu l'ancien projet de TransAlta qui réussissait à avoir une efficacité de quatre-vingts pour cent (80 %), parce qu'il faisait moins de mégawatts puis autant de vapeur, mais ce qu'il faut voir dans ça, c'est que si jamais monsieur Nepveu au parc industriel trouve d'autres clients de vapeur, avec quelques modifications chez TransCanada, il va être possible de vendre d'autre vapeur.

1505

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 2, dernier paragraphe

1510

Page 2, dernier paragraphe, quatrième ligne... reconstruction complète

C'est très dispendieux de réisoler une maison existante. Et que pour bien des demeures, la démolition doit être envisagée. On voit des films des fois à New York, ils défont des bâtiments. Rénover des bâtiments, ça coûte une fortune; refaire l'isolation, ça coûte une fortune.

1515

Au niveau du domiciliaire, l'établissement de normes beaucoup plus élevées pour les nouvelles constructions est la meilleure méthode de faire de l'efficacité énergétique. Aujourd'hui, le Code du bâtiment, ça n'a rien à voir avec le Code du bâtiment d'il y a vingt-cinq (25) ans. À présent, les normes d'isolation sont beaucoup plus élevées, toutes les nouvelles maisons qui sont construites font face à ce code-là et sont beaucoup plus isolées.

1520

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 3, début

1525

Page 3, premier paragraphe fin

Si vous avez déjà été à la Baie James, c'est immense, le lac qui a été créé; ce lac-là de LG2 couvre l'entièreté des fonds des vallées, puis c'est les seuls coins qui étaient boisés dans ce coin-là avant, ça fait que là, il y en a plus de boisé.

1530

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 3, deuxième paragraphe

1535

Page 3, deuxième paragraphe, quatrième ligne

Il y a un grand courant de pensée qui dit qu'on va avoir moins de pluie au Québec d'ici vingt-cinq (25) ans, beaucoup moins de pluie. Il y a un autre débat qui dit qu'on va avoir plus de pluie. Ça fait que les experts s'entendent pas, puis si on met tous nos œufs dans le même panier puis qu'on fait face à une diminution de la pluviométrie pendant quatre-cinq (4-5) ans de suite, on va avoir des gros problèmes.

1540

LECTURE DU MÉMOIRE

1545 **Page 3, deuxième paragraphe, milieu**

Page 3, deuxième paragraphe, fin

1550 C'est certain qu'ils ont fait un appel d'offres pour mille mégawatts (1000 MW) à l'éolienne, je suis bien d'accord avec ça, c'est aussi une autre méthode de diversifier nos sources d'énergie.

LECTURE DU MÉMOIRE

1555 **Page 3, le point 4**

Page 3, troisième paragraphe, milieu... un an de production.

1560 Le magnésium, c'est un domaine très compétitif. Il faut pas s'imaginer que Norsk-Hydro fait fortune actuellement, puis si on peut les aider, tant mieux.

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 3, troisième paragraphe, milieu

1565 **Page 4, premier paragraphe sixième ligne**

Le tuyau présentement traverse juste à côté du pont Laviolette.

LECTURE DU MÉMOIRE

1570 **Page 4, premier paragraphe, sixième ligne**

Page 4, premier paragraphe, fin

1575 Ça va être encore un argument de vente supplémentaire pour monsieur Nepveu, pour vendre des emplacements dans le parc industriel. Le Parc industriel de Bécancour, c'est le plus grand parc industriel au Canada. Ça fait que si on veut être capable de vendre des terrains, d'installer des nouvelles entreprises, il faut avoir, on appelle ça un coffre d'outils bien rempli, pour leur montrer que c'est une des meilleures places au Canada.

1580

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 4, le point 6

1585 **Page 4, deuxième paragraphe, fin**

1590 Depuis que l'histoire des gaz à effet de serre a sorti, on oublie le problème des pluies acides. On dirait que le monde, c'est un problème à la fois, puis quand il y en a un plus gros qui arrive, on oublie l'autre! Mais le problème des pluies acides existe encore, il a été diminué grâce à Val-d'Or, la grosse "shop" de Rouyn-Noranda, mais ça existe encore. Les Américains nous tirent encore du soufre par leurs centrales au charbon.

LECTURE DU MÉMOIRE

1595 **Page 4, troisième paragraphe**

Page 4, troisième paragraphe, fin

1600 Cinquante pour cent (50 %) des sous-compactes au Canada sont vendues au Québec, ça fait que c'est peut-être parce qu'on est plus pauvre au Québec que dans d'autres provinces! Mais c'est soit que le monde est conscientisé ou soit qu'on est plus pauvre, ou les deux (2) ensemble, mais c'est des petites automobiles. Au Québec, il s'en vend, vous avez juste à vous promener sur la route, au Québec, les véhicules les plus vendus, c'est la Hyundai Accent, la Mazda Protégé, la Chevrolet Cavalier, c'est ce genre d'automobile là qui est vendu.

1605 Oui, il y en a qui ont pas compris, ils ont encore des gros quatre par quatre (4 X 4), puis des grosses camionnettes, mais si tu t'en vas en Ontario, les véhicules les plus vendus, c'est ce qu'ils appellent les minivans. Il y a rien de mini, mais c'est ça qui est le plus vendu. Dans l'Ouest canadien, j'ai du respect pour les Albertains, c'est des gros "pick-up", des F-150, les Dakota Ram, puis ces gros engins là.

1610 Au Québec, on est habitué de faire notre part, tant mieux!

LECTURE DU MÉMOIRE

1615 **Page 4, dernier paragraphe**

Page 4, fin

1620 Il y a deux (2) grandes familles de produits fluorés, il y en a un qu'on dit à tonne équivalent, c'est quatre cents (400) fois plus dommageable au niveau des gaz à effet de serre, puis l'autre famille, c'est huit cents (800) fois plus dommageable comme gaz à effet de serre.

1625 On a plusieurs alumineries au Québec, puis il y en a qui ont fait des efforts de diminuer ça, puis il y a encore possibilité de faire des efforts puis que ça va compenser amplement pour ce qui va être fait là. À vouloir être pur et dur, on s'empêche de saisir des opportunités!

En conclusion, il n'y a jamais de projet parfait. Il y a toujours un côté négatif. On a parlé tantôt de l'efficacité énergétique. Je me souviens quand est venue la mode de la MIUF, je sais

1630 pas si vous étiez dans le domaine, tout le monde disait que ça allait tout régler le problème d'isolation des maisons; ça a été un beau dégât.

1635 Dans ce projet comme dans tous les autres, il faut considérer les points positifs et les points négatifs de façon raisonnée, et non vouloir être leader, être les plus purs, les plus chastes. Ça, c'est peut-être notre esprit de religion catholique, quand j'étais petit, qui essaie de nous faire faire ça. Mais ce projet, à mon sens, a un solde positif, et je souhaite la bienvenue à TransCanada Energy si elle installe son unité de réduction d'émission de gaz nitrique, si elle l'entretient convenablement et si elle est un bon citoyen corporatif à Bécancour.

1640 Je demeure à Bécancour, j'ai entendu beaucoup de monde qui venait du diable vauvert, de Montréal, puis ils venaient nous dire quoi faire ici, moi, je demeure à Bécancour, puis je suis fier de leur dire bienvenue TransCanada! Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1645 Madame Journault.

PAR LA COMMISSAIRE:

1650 Vous dites dans votre mémoire à la page 3 que quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de l'énergie produite par une source hydraulique, c'est dangereux. Pouvez-vous nous dire pourquoi vous estimez ça? Parce que même avec le projet qu'on étudie présentement, le Québec demeurerait quand même au-delà du quatre-vingt-dix pour cent (90 %), ce serait quand même de l'hydraulique majoritairement, là.

1655 **PAR M. LOUIS CHAREST:**

1660 C'est certain que ça va prendre un certain temps avant de diminuer ce quatre-vingt-dix pour cent (90 %) là. On peut pas faire ça du jour au lendemain, puis c'est loin d'être dans mon idée d'arrêter de produire de l'électricité sur des rivières, là. Les barrages qui sont là vont rester là, puis tout le monde est content, là. Défaire des barrages, ça a pas de bon sens, puis un barrage, ça dure longtemps.

1665 Hydro-Québec, face à l'histoire d'énergie qui a été faite dans les années quatre-vingt-dix, a fait un certain virage par rapport aux éoliennes. Je suis allé visiter ça. Je sais pas si vous êtes allée dans le Bas-du-Fleuve, allez voir ça. J'ai parlé avec le Danois qui est en charge de ce parc d'éoliennes là, au-dessus de cent (100) éoliennes, puis en faisant un calcul rapide, on voyait que ça arrivait au-dessus de dix cents du kilowattheure (10 ¢/kWh), ces engins-là. Peut-être que les nouvelles installations du mille mégawatts (1000 MW) vont arriver à un meilleur coût, là, mais c'est loin d'être rentable comme un barrage électrique. Mais à un moment donné, il faut diversifier nos sources d'énergie.

1670

1675 Je suis allé à la Baie James, c'est sept-huit cents kilomètres (700 km-800 km) aller là, avec le réchauffement de la planète, on a eu du verglas autour de Montréal, qui dit qu'on n'aura pas du verglas dans le bout de Matagami, puis qu'on va avoir un cent kilomètres (100 km) de pylônes qui vont tomber? On sait pas ce qui peut arriver. Puis plus tu es loin des sources d'énergie, plus tu te mets en danger face à ce genre d'affaire là.

1680 Ici, on n'est pas loin de Montréal, ici, on est connecté avec la Mauricie, on a l'énergie qui vient de Manic, on est à un point de jonction à Bécancour sur des systèmes électriques d'Hydro-Québec, ça fait qu'on est dans une position très intéressante.

1685 Mais il faut quand même diversifier nos sources. Je dis pas, c'est à Hydro-Québec qui a des experts pour nous dire, c'est tu mieux de s'en aller à gauche, à droite, ou d'aller plein d'affaires en même temps! Oui, l'efficacité énergétique, oui la biomasse, oui l'éolien, oui plein d'affaires, mais il faut voir, quand la production augmente de deux pour cent (2 %) par année, c'est à peu près les chiffres qu'on entend, quand on a besoin de trente-cinq mille mégawatts (35 000 MW), ça veut dire sept cents mégawatts (700 MW) de nouveaux chaque année. Sept cents mégawatts (700 MW), là, c'est plus que le projet qu'on a là.

1690 Ça fait que vous allez avoir de l'ouvrage à toutes les années, on a besoin d'un projet par année! C'est ça qu'on a besoin. Il faut pas se le cacher.

1695 Puis là, les autos, on va probablement voir ça dans notre vivant, j'espère que vous allez vivre vieux, mais les autos vont marcher à l'hydrogène; l'hydrogène, il va falloir le faire à l'électricité. La demande d'électricité, on verra pas le bout de ça de notre vivant, là. Parce qu'on va remplacer le pétrole par de l'électricité.

1700 Puis le pétrole, c'est cinquante pour cent (50 %) de notre demande d'énergie au Québec. Ça fait qu'il y a ça qui s'en vient. Là, il faut pas penser qu'on est sur le Titanic, qu'il y a rien qui va se passer; ça, ça va arriver, puis si on produit pas de l'électricité, il va falloir l'acheter de quelqu'un d'autre, puis il va falloir payer le gros prix. Qu'on l'achète aux Américains ou qu'on l'achète aux Arabes, là, on va être autant en problème.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1705 Monsieur Charest, on sait qu'au-delà du volume patrimonial, Hydro-Québec Distribution doit aller en appel d'offres pour obtenir l'énergie requise, dans les choix qu'elle aura à faire, est-ce que vous êtes ouvert à toutes les solutions?

1710 Parce que là, c'est le plus bas coût, le plus bas soumissionnaire qui est retenu, est-ce que vous allez accepter n'importe quel projet ou si vous avez d'autres exigences que le plus bas coût?

PAR M. LOUIS CHAREST:

1715

C'est certain qu'au niveau municipal, avant on était obligé toujours d'accepter ça au plus bas coût, maintenant on a le droit de faire des grilles de pondération.

1720

Ça fait que j'imagine qu'Hydro-Québec va faire face rapidement à cette même problématique-là, de faire une grille de pondération.

1725

Puis à ce moment-là, elle va être obligée de répondre à l'appel d'offres face à la grille de pondération qui va être connue par les clients. Ça s'en vient, ça, c'est certain. Ils ont agi comme ça le dernier coup, est-ce que c'est parce qu'ils étaient trop pressés ou dieu sait quoi, je le sais pas, mais la grille de pondération, ça s'en vient, ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1730

Ça s'en vient, mais est-ce que vous suggérez que ça se fasse?

PAR M. LOUIS CHAREST:

La grille de pondération, normalement ça devrait se faire, là.

1735

PAR LA PRÉSIDENTE:

Par exemple incorporer des critères environnementaux à l'analyse des projets, des soumissions?

1740

PAR M. LOUIS CHAREST:

C'est ça, ça va vous donner de l'ouvrage!

PAR LA COMMISSAIRE:

1745

Ça, on en a.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1750

Ça va en donner à d'autres. J'avais une autre question!

Vous dites en page 3 de votre mémoire:

1755

"Par l'acceptation de ce projet de cogénération, la population du Québec se trouve à aider deux (2) entreprises industrielles qui en ont bien besoin et cela ne coûtera pas un sou (1 ¢) directement au contribuable."

Est-ce que ça va en coûter un indirectement?

PAR M. LOUIS CHAREST:

1760

C'est certain que si on faisait pas le projet, il se passerait quoi? Est-ce que ça va coûter plus ou moins que six cents du kilowattheure (6 ¢/kWh) acheter l'électricité ailleurs? Parce qu'il va falloir l'acheter quelque part, l'électricité.

1765

Est-ce qu'on irait sur le marché spot avec les Américains ou avec les Ontariens ou avec dieu sait qui, puis on paierait moins cher que six cents du kilowattheure (6 ¢/kWh)? Je le sais pas, je le sais pas.

1770

Est-ce que ça nous obligerait à grossir nos lignes de transmission qui s'en iraient vers quelque part, ça, je pense que non, mais moi, ça me prendrait une boule de cristal pour savoir, il nous manque de l'électricité, est-ce qu'on va payer plus cher que six cents le kilowattheure (6 ¢/kWh), ce qui va être offert à TransCanada, ou sept cents (7 ¢/kWh) parce que le prix du gaz va augmenter, ou cinq cents (5 ¢/kWh) parce qu'il va descendre, je le sais pas. Ça prend une boule de cristal, ça, pour le savoir.

1775

Mais directement, ça coûtera rien au contribuable. Indirectement, je le sais pas.

1780

Si par exemple Norsk-Hydro est sur le bord de la faillite puis qu'ils demandent un dégrèvement d'impôt parce qu'ils vont être obligés de fermer, ça, ça va coûter de l'argent directement dans les poches des contribuables. La même affaire avec Pioneer. Norsk-Hydro, c'est au-dessus de trois cents (300) employés. S'ils font face à une problématique comme ça, puis qu'ils vont quêter de l'argent au gouvernement, le gouvernement, est-ce qu'il va leur dire non, est-ce qu'il va leur dire oui, est-ce qu'il va leur dire, bon bien, fermez, on veut pas vous aider!

1785

Le gouvernement a aidé des grandes compagnies, a aidé General Motors, ils ont fermé pareil; ils ont aidé les camions Packard, c'est le gouvernement qui décide c'est qui qu'il aide, puis il a aidé des grandes papetières, il a aidé toutes sortes de monde. Je peux pas savoir, moi, si le gouvernement déciderait, on ferme tu ça, puis on paie du chômage à toute cette gang-là ou bien donc on vous donne une subvention déguisée, puis là, à ce moment-là, ça nous coûte de l'argent! C'est difficile à savoir.

1790

Sauf qu'en leur faisant ça, on leur aide, puis directement, ça coûte rien pour tout de suite, ça, c'est clair.

1795

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que dans les choix que le gouvernement fait justement, par exemple beaucoup ont associé le besoin d'un six cents mégawatts (600 MW), en fait ce que propose TransCanada

1800 Energy, beaucoup l'associent au fait que le gouvernement a accepté d'aller de l'avant avec un agrandissement d'Alouette, comment voyez-vous, en fait quel geste devrait poser le gouvernement dans ses choix, dans ses décisions, comment doit-il tenir compte justement des pressions qu'il va exercer sur les besoins d'énergie?

1805 Comment va-t-il aider Hydro-Québec à bien planifier la prochaine décade?

PAR M. LOUIS CHAREST:

1810 J'imagine, premièrement, quand Hydro-Québec a offert, je sais pas combien de mégawatts, cinq cents mégawatts (500 MW), mettons que c'est cinq cents mégawatts (500 MW) qu'il a offerts à Alouette, le gouvernement a dû aller voir ses amis d'Hydro-Québec, c'est tu possible au moins de leur fournir ça! Parce que je pense pas que c'est un politicien un soir qui était avec ses amis qui a dit, m'a vous faire cinq cents mégawatts (500 MW) paf comme ça!

1815 Je pense pas que c'est juste une décision politique, il a dû consulter Hydro-Québec voir si c'est possible de faire cinq cents mégawatts (500 MW), puis c'est à quel prix, puis qu'est-ce que ça va nous obliger à faire dans les trois-quatre (3-4) prochaines années pour leur donner ça quand ils vont mettre la "switch" à "on", que l'usine parte!

1820 Moi, Sept-Îles, là, c'est pas le Pérou, là. Ils ont des problèmes avec le fer, il y a un gros taux de chômage, à un moment donné eux autres, tu veux développer les régions, le gouvernement est pris face à une certaine problématique aussi, là. On voudrait plus couper d'arbres, on voudrait plus vendre de l'électricité à personne, on voudrait pas en vendre aux Américains, on voudrait pas en vendre aux alumineries, tantôt on va être quoi, on va tous être des fonctionnaires, ça marchera pas!

Mais le gouvernement fait des choix, à un moment donné il faut produire ce qu'on peut, là.

1830 Tantôt, on a parlé des Chinois, bien, il y a des domaines qu'on a de l'avance sur eux autres. Au niveau des pâtes et papiers, ils ont pas grande forêt en Chine, ça fait qu'on a une bonne chance de leur vendre du papier journal, puis qu'ils vont nous vendre des TV puis des tee-shirts puis tout ce que vous voulez. C'est comme ça que ça marche, le commerce mondial.

1835 Les alumineries, avant il y en avait au Japon, il y en a plus parce que les Japonais sont pas capables d'avoir de l'électricité à un bon prix. Toutes les dernières alumineries qui se construisent, c'est en Islande parce qu'ils ont la géothermie, la madame en a parlé tantôt. C'est dans certains pays africains où ce qu'ils ont du pétrole. C'est dans certains pays arabes où ce qu'ils ont du pétrole pas cher aussi, qu'ils aiment mieux le transformer chez eux que de nous envoyer des barils de pétrole brut.

1840

Au Québec, c'est l'avantage qu'on a, l'électricité. C'est oui, on voudrait tous faire de la haute technologie, mais il y a un bout à ça, là, ça fait qu'il faut profiter de nos forces.

1845 Puis de dire, sais-tu, on devrait avoir un pour cent (1 %) d'augmentation de la demande, deux pour cent (2 %), trois pour cent (3 %), on devrait arrêter quelque part, je comprends bien, parce que vous allez avoir trop d'ouvrage, mais c'est pas à moi à décider ça, là!

1850 Le gouvernement, monsieur Caillé, on va investir trois milliards (3 G\$) par année. Trois milliards (3 G\$), il y en a qui doivent être contents, ça va faire de l'énergie. Trois milliards (3 G\$), ça va couvrir plus que les besoins du Québec et on va en vendre aux Américains. Ça va nous faire des entrées de dollars américains, puis ça va faire une expertise sur la construction des barrages. Le monsieur qui travaillait sur la construction tantôt, il va faire travailler son monde.

1855 Oui, les barrages hydroélectriques, c'est pas guère mieux que les centrales au gaz. Allez dans une centrale hydroélectrique, l'armée est pas forte, là. Quand il y a dix-quinze (10-15) personnes, c'est beau. C'est la même affaire...

PAR LA PRÉSIDENTE:

1860 On peut même dire trois (3).

PAR M. LOUIS CHAREST:

1865 Même trois (3). Si vous voulez voir une centrale où ce qu'il y a du monde qui travaille, vous allez être obligé d'aller à la centrale nucléaire, puis là, on va dire, bien là, on veut pas ça pour d'autres raisons. Mais là, il y a du monde qui travaille.

1870 Les éoliennes, quand je suis allé, pour cent (100) éoliennes, c'est vrai que ça fait pas des centaines de mégawatts, ils étaient six (6) à faire marcher ça. C'est pas une grosse armée non plus, là. Puis ils faisaient marcher ça, tout ce qu'ils faisaient, c'est qu'ils changeaient des plaquettes de freins, puis à part de ça, ça brisait pas bien bien. Ça fait que ça génère pas beaucoup d'emplois non plus.

1875 De dire que produire de l'énergie, c'est bien producteur d'emplois, c'est producteur d'emplois lors de la construction, mais après ça, il y a pas personne à la pelle là-dedans qui va pelleter du charbon, ça marche pas de même, même une centrale au charbon, il y a pas grand monde.

1880 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Charest, je vous remercie pour votre témoignage.

1885 Alors je ne sais pas s'il y a d'autres citoyens qui étaient inscrits à l'horaire de ce soir et qui sont présents, parce que j'en avais deux (2) d'inscrits sur mon horaire, mais ils ne se sont pas présentés auprès de madame Poliquin. Non!

1890 **DROIT DE RECTIFICATION**
TRANSCANADA ENERGY LTD.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1895 Alors donc nous terminons, j'ai un droit de rectification, monsieur Robert Auger ainsi que madame Wilson. Bonsoir.

PAR M. ROBERT A. AUGER:

1900 Bonsoir. On va essayer de suivre l'ordre chronologique des mémoires autant que possible.

1905 Premièrement l'UQCN, l'Union québécoise pour la conservation de la nature, le représentant a fait une affirmation verbale à l'effet que le projet augmentera les oxydes d'azote. Alors notre rectification, c'est qu'avec un système de réduction catalytique, il y aura une diminution de cinquante tonnes (50 t) par année dans le Parc industriel de Bécancour, tel qu'indiqué à la page A2-34 du volume 3 de l'étude d'impact, je me rappelle pas la référence, PR, je suis sûr que vous allez la retrouver.

1910 Ensuite, le Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement, donc il y avait une affirmation en page 12, à l'effet que la centrale va augmenter de façon significative les polluants atmosphériques. Alors notre rectification, c'est encore à l'effet que la même page, on a une réduction de cinquante tonnes (50 t) d'oxyde d'azote et aussi de sept cent vingt-cinq tonnes (725 t) de dioxyde de soufre, et aussi un accroissement marginal des autres polluants.

1915 Ensuite, le même organisme a affirmé que les alumineries ont récemment augmenté leur efficacité énergétique, cela leur a permis de diminuer leurs gaz à effet de serre. Alors ce qui est vrai dans l'affirmation, c'est qu'ils ont réduit leurs émissions de gaz à effet de serre, mais c'est pas grâce à l'augmentation de l'efficacité énergétique, c'est plutôt attribuable à l'accroissement ou à l'optimisation de leur procédé d'électrolyse et en particulier la réduction du nombre d'effets anodiques. Donc les effets anodiques, ça se traduit par des émissions de gaz fluorés, comme monsieur Charest le mentionnait tout à l'heure.

1925 Il y a peut-être un petit détail que j'aimerais corriger dans le témoignage de monsieur Charest, c'est que le potentiel de réchauffement climatique du tétrafluorure de carbone, donc le

CF₄, c'est de l'ordre six mille (6000), et du hexafluorure de carbone, c'est de l'ordre de neuf mille deux cents (9200).

1930 Peut-être qu'il va y avoir dans l'avenir des réductions significatives de gaz à effet de serre attribuables à une augmentation de l'efficacité énergétique dans les alumineries, mais ça va arriver lorsque les vieilles usines Soderberg seront remplacées par des usines à anodes pré-cuites.

1935 Pour la Direction de la santé publique Mauricie et Centre-du-Québec, il y avait une affirmation en dernière phrase de la page 17, à l'effet que les émissions de CO₂ de centrale à cycle combiné étaient de l'ordre de cinq cent onze kilotonnes de CO₂ équivalent par térawattheure (511 kt/TWh). Nous voudrions rectifier en disant que la centrale de TransCanada émettra de l'ordre de trois cent quarante kilotonnes de CO₂ équivalent par térawattheure (340 kt/TWh), tel que présenté dans notre présentation sur les gaz à effet de serre. C'était le document DA-6.

1940 Le même organisme, à la page 21, au milieu de la page, mentionnait qu'il était difficile de prévoir ce que l'augmentation en tonnage de matières particulaires représentera en termes de concentration dans l'air, on voudrait rectifier en disant qu'on a quantifié cette augmentation, il s'agit de deux point neuf microgrammes par mètre cube (2,9 µg/m³), tel qu'indiqué dans le tableau 6.4B en page 14 du volume 4 PR-5.3.

1945 Le même mémoire affirmait que la concentration maximale journalière de particules de PM10 pouvait aller jusqu'à soixante-dix microgrammes par mètre cube (70 µg/m³). Alors ce qu'on a vu, donc le tableau 4.7 de l'étude d'impact mentionne des valeurs maximales rapportées de quarante-trois microgrammes par mètre cube (43 µg/m³) pour les PM10, sur la période 1999 à 2002. Ce sont des données prises aux six (6) jours, alors peut-être que les auteurs ont extrapolé les PM10 des valeurs PM2.5 qui sont mesurées en continu. Ça, c'est possible, mais c'est pas indiqué.

1955 Ensuite, pour l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique, en page 7, l'auteur parle de ppm en disant que c'est des parties par milliard, alors on voudrait rectifier en disant que c'est des parties par million. C'est important de le dire, parce que les parties par milliard, ce sont des ppb.

1960 Même page, l'auteur affirme que les objectifs pour les matières particulaires dans l'air ambiant passeront de cent vingt microgrammes par mètre cube (120 µg/m³) à trente microgrammes par mètre cube (30 µg/m³). Alors on voudrait rectifier, parce qu'il y aura pas de passage d'un niveau à un autre, c'est deux (2) choses complètement différentes. Donc le cent vingt microgrammes par mètre cube (120 µg/m³) concerne les particules en suspension totale, tandis que le trente microgrammes par mètre cube (30 µg/m³) concerne les particules fines de deux point cinq microns (2,5 µm), donc c'est important de mentionner la différence.

1970 Ensuite pour le mémoire de monsieur Dupuis, il faisait une affirmation en page 2 sixième paragraphe à l'effet que la centrale TAG d'Hydro-Québec est conçue avec la même technologie que propose TransCanada Energy, donc il parlait de la technologie 7E de GE, de General Electric. Donc on veut faire une rectification, c'est faux.

1975 La technologie présentée par TransCanada est plus moderne, est plus performante en termes d'efficacité, et aussi les émissions d'oxyde d'azote, ce sont les niveaux garantis les plus faibles qu'on peut retrouver sur le marché, et au moins dix (10) à vingt (20) fois inférieurs à ce que ça peut émettre sur la centrale TAG à Hydro-Québec à Bécancour.

1980 Ensuite, il y avait une autre affirmation en page 2 du deuxième paragraphe, à l'effet que la quantité résiduelle qui était estimée à neuf cent quatre-vingt-quatre tonnes (984 t), on parle des quantités résiduelles d'oxyde d'azote pour atteindre le plafond de cinq mille tonnes (5000 t), donc avec SCR, on veut juste mentionner que la quantité résiduelle sera de treize cents tonnes (1300 t).

1985 Stéphanie va peut-être ajouter un dernier point!

PAR Mme STÉPHANIE HAYES-WILSON:

1990 Pour le mémoire du Mouvement Au Courant, il y avait une affirmation à la page 3 que le projet actuel qui avait seulement dix pour cent (10 %) de l'énergie en forme de vapeur n'est qu'une centrale thermique avec un vernis de cogénération! On aimerait rectifier en disant que la définition fondamentale pour la cogénération, c'est que c'est la production simultanée de deux (2) formes d'énergie. Dans notre cas, c'est l'électricité et de la chaleur en forme de vapeur pour nos deux (2) clients. Et un tiers ($\frac{1}{3}$) de notre production de vapeur est réservée pour nos deux (2) clients vapeur, Norsk-Hydro et Pioneer.

1995 De ce même fait, c'est que cette définition est reconnue par le gouvernement du Canada, par Revenu Canada, qui est l'article 43.1, que notre centrale atteint un objectif de cogénération dans cet article-là.

2000

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ça complète les éléments de rectification, d'accord!

2005 Alors il est possible de rectifier les rectifications bien sûr, alors cette fois-ci, ou de les compléter, cette fois-ci ça doit être fait par écrit et transmis à la Commission, d'accord!

2010

MOT DE LA FIN

PAR LA PRÉSIDENTE:

2015

Alors je tiens, au nom de ma collègue, ainsi qu'en mon nom, à vous remercier sincèrement d'avoir participé à cette consultation publique, à cette audience publique.

2020

Donc la Commission se retire avec tout ce qu'elle a entendu, votre opinion, les constatations qu'elle a pu faire. Bien sûr, elle va poursuivre son analyse, elle aura sans doute encore quelques questions à adresser aux personnes-ressources ainsi qu'au promoteur pour compléter l'analyse de son dossier.

2025

Nous nous engageons à remettre notre rapport au ministre de l'Environnement au plus tard le 17 mars de l'année 2004.

Alors je souhaite une bonne fin de soirée à tous, bon retour chez vous, soyez prudents, et peut-être, qui sait un jour, à une prochaine.

2030

Je vous souhaite également de Joyeuses Fêtes, amusez-vous bien! Au revoir.

2035

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

2040

DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.